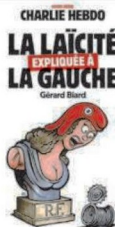


**INSTRUCTION
À DOMICILE
L'ÉCOLE DU
REPLI SUR SOI**

**CINÉMA
FRANÇAIS
CE QU'ON N'A
PAS VOULU VOIR**

**SAINT-MALO
LE CARGO
RUSSE OTAGE
DE LA GUERRE**

**INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE
UNE CHARTE,
VITE!**



NOUVEAU HORS-SÉRIE

CHARLIE HEBDO

14 FÉVRIER 2024 / N° 1647 / 3,20 €

**SUPPRESSION DU DROIT
DU SOL À MAYOTTE**

**ADIEU
BADINTER
...**

**...
BONJOUR
DARMANIN!**



L 14057 - 1647 - F: 3,20 €



LE GOUVERNEMENT D'ATTAL LA BROCANTE



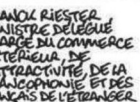
GABRIEL ATTAL
PREMIER MINISTRE



CHRISTOULA ZACHAROPOULOU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT
ET DES PACTES
NATIONAUX D'INTERVENTIONS



PRISCA THEVENOT
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DU RESEAU
DIGITAL, DE LA
DÉMOCRATIE ET DE
L'ÉCONOMIE



FRANCK RIESTER
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DU COMMERCE
INTERNATIONAL, DE
L'ATTRACTIVITÉ, DE LA
FRANCOFONIE ET DES
FRANCAIS DE L'ÉTRANGER



MARINA FERRADI
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DU NUMÉRIQUE



PATRICIA MIRALLES
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DES VÉTÉRANS
COMBATTANTS ET DE LA MÉMOIRE



MARIE LEPEC
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES
RÉGIONS ANCIENNES



AURÉLIE BERGE
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS



SARAH LAGACÉ
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DE LA VIE
CITOYENNE ET DE LA
CROISSANCE



DOMINIQUE FAURE
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES
DÉPARTEMENTS
D'ULTRAMER
ET DE LA
BUDGETÉRIE



CHRISTOPHE BECHU
MINISTRE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



STANISLAS GUERIN
MINISTRE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE



PATRICE VERPEAUX
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES
TRANSPORTS



OLIVIA GRÉGOIRE
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES ENTREPRISES
DU TOURISME ET
DE LA CONSOMMATION



CATHERINE VAUTRIN
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS



BRUNO LE MAIRE
MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA
SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE
ET NUMÉRIQUE



THOMAS CAZENAVE
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES COMPTES
PUBLIQUES



MARIE GUENARD
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES
ULTRAMER



GERARD DARMANIN
MINISTRE DE
L'INTÉRIEUR
ET DES
ULTRAMER



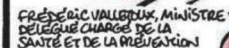
FADILA KHATTABI
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES
PERSONNES AGÉES
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES



MARIE PERLE
MINISTRE DE
L'AGRICULTURE
ET DE LA
SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



ERIC DURAND
MINISTRE DE
LA JUSTICE



FREDERIC VALLIER
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE LA
SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION



SYLVIE RETAILLEAU
MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE

LE CRÉTINISME DE LA SEMAINE

Édito

UN HOMME EN COLÈRE



RISS

Comment résumer en quelques lignes ce qu'un homme, dans sa vie, a pu apporter à la collectivité ? Sans doute lorsqu'il s'appelle Robert Badinter. Ministre de la Justice en 1981, il supprima la Cour de sûreté de l'État, les tribunaux permanents des forces armées, la loi sécurité et liberté, et dépenalisa l'homosexualité. Il ouvrit aux citoyens le droit de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Il facilita l'accès à l'aide judiciaire, créa l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation, permit l'indemnisation des victimes des attentats et celles des accidents de la route. Son action se porta aussi vers les prisons en améliorant les conditions de détention des condamnés, mais aussi la situation du personnel pénitentiaire auquel furent attribués des vestiaires, des douches et des logements sociaux. La liste est encore longue : dans le domaine du droit des affaires, avec la réforme de la loi des entreprises en faillite. Sans oublier l'abolition de la peine de mort, qui aurait tendance à laisser dans l'ombre toutes ces autres réformes, moins spectaculaires, et qui aujourd'hui nous font dire : « Mais comment la justice fonctionnait-elle avant tout ça ? »

Ce rapide passage en revue de l'action de Robert Badinter au ministère de la Justice ferait presque passer au second plan un autre de ses combats, de nos jours plus crucial que jamais : celui contre le négationnisme. En 2006, il avait qualifié Faurisson, qui depuis des années proclamait que les chambres à gaz n'avaient pas existé, de « faussaire de l'Histoire ». Faurisson avait alors traîné Badinter devant la justice pour diffamation. Les débats devant la 17^e chambre correctionnelle durèrent une journée et furent filmés. Rappelons que c'est encore Badinter qui autorisa que soient filmés les procès ayant un intérêt historique, ce qui fut le cas de ceux de Barbie, Touvier et Papon, et plus récemment de ceux des attentats

de janvier et de novembre 2015. Faurisson fut débouté. Le négationnisme est

un fléau qui touche désormais d'autres périodes que la Seconde Guerre mondiale et d'autres crimes que l'extermination des Juifs d'Europe. Le monde numérique a ouvert des perspectives vertigineuses

aux Faurissons de demain. L'intelligence artificielle, qui rend de plus en plus difficile la distinction entre le vrai et le faux, va donner des ailes aux apprentis négationnistes de tout poil. Les faussaires de l'Histoire vont se transformer en faussaires de la réalité. Ce ne sont plus seulement les événements passés, comme la Shoah, qui seront contestés, mais aussi ceux en cours, qui se déroulent sous nos yeux, qui sont diffusés à travers le monde, après avoir été trafiqués, rognés, détournés. La liberté de conscience des citoyens des régimes démocratiques tombera, ou est peut-être déjà tombée, sous l'emprise des négationnistes du temps présent. Des régimes politiques autoritaires comme celui de Poutine ont déjà adopté des plans de bataille pour réécrire la réalité du monde, influencer les opinions publiques des démocraties et les faire chanceler.

Que retenir de ce que Robert Badinter a apporté à la collectivité ? Ses nombreuses réformes pour moderniser la justice, quand il fut garde des Sceaux. Mais aussi sa ténacité, sa combativité inébranlable qui transpirent quand on l'écoute s'adresser aux députés lorsqu'il veut leur faire adopter l'abolition de la peine de mort. La démocratie ne serait qu'un petit tas de papiers et de textes rangés sur les étagères des tribunaux et des ministères si, pour lui donner vie, il n'y avait pas cette ferveur à la faire triompher de tout ce qu'il y a de plus révoltant sur cette terre. Il faut réécouter les colères de Badinter pour mesurer l'énergie qu'il faut déployer pour espérer terrasser l'immonde et l'infâme. Les réécouter pour s'en imprégner, s'en inspirer, et repartir au combat. ●

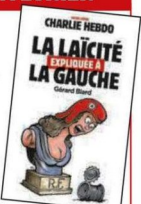
1. « Mort de Robert Badinter : un bilan considérable comme garde des sceaux » (Lemondre, 9, 9 février 2024).

EN KIOSQUE LE 14 FÉVRIER

LA LAÏCITÉ EXPLIQUÉE À LA GAUCHE

Expliquer la laïcité à la gauche, quelle drôle d'idée... Historiquement, philosophiquement, la laïcité, c'est la gauche. C'est ce qui fait battre son sang. Pourtant, une partie de la gauche, la plus radicale et la plus bruyante, a laissé tomber ce principe républicain et émancipateur dans le ruisseau. La droite et l'extrême droite n'ont plus eu qu'à se balancer pour la ramasser, pour la souiller encore davantage.

• Hors-série Charlie Hebdo, 80 pages, 5 euros.



VOTEZ MOUSSAKA

JOE BIDEN, durant sa minute de lucidité journalière : « Juste après mon élection, je suis allé au G7 et j'ai rencontré tous les dirigeants de ces pays. On était dans le sud de l'Angleterre. Je me suis assis et je leur ai lancé "L'Amérique est de retour", et là, Mitterrand, le président de l'Allemagne... euh, de la France, je veux dire, m'a regardé et m'a dit : "Vous êtes de retour mais jusqu'à quand ?" » (BFMTV, 6/2). Et c'est là que le général de Gaulle et le chancelier Hitler se sont serré la main.

HARRY POTTER

STÉPHANE BERN, à propos de la prostate royale de Charles III : « Le roi est une force, un colosse, une force de la nature [...] Il est adepte des médecines alternatives et pratique l'homéopathie. Mais ça ne soigne pas les cancers, malheureusement » (BFMTV, 6/2). Il faudrait peut-être le dire à son médecin...

IN THE GHETTO

FRANÇOIS BAYROU, après s'être relaxé au bénéfice du doute : « Sept années, dans une vie, c'est très long [...] Un très éprouvant chemin qui aura coûté très cher en humanité » (BFMTV, 6/2). Et maintenant, il va pouvoir devenir président, comme Mandela.



peuvent être performants, mais si le nombre d'enfants est trop réduit [...] c'est toute l'émulation qui est mise en cause" (LCP, 6/2). Quand chaque élève a sa chaise, il n'y a plus d'esprit de compétition.

CAMIF ATTITUDE

AMÉLIE OUDÉA-CASTERA, à sa successeur : « Je lui souhaite beaucoup de succès à la tête du ministère de l'Éducation nationale et auprès de toute la communauté éducative, que j'ai été honorée de servir » (X, 8/2). Malgré leurs absences inadmissibles.

EXTRÊME DROITE MODÉRÉE

MEYER HABIB, député des Français de l'étranger, qui a cru bon de claquer la bise à Bardella lors de la cérémonie d'hommage aux victimes du Hamas du 7 octobre : « Je vais rassurer tout le monde : j'ai fait la bise à Jordan Bardella comme j'ai fait la bise à des socialistes » (X, 8/2). Ce qui me place à la gauche de Netanyahu.

DÉCONTRACTÉ DU GLAND

YVES THÉRAUD, éditorialiste au Figaro : « Rachida Dati, c'est la petite beurette qui est montée dans les échelons, qui a réussi » (France 5, 5/2). Nouvelle devise du Figaro : « Sans la liberté de sexisme, il n'est pas de racisme flatteur ».

LE QUEUTARD GENTILHOMME

EXTRAIT D'UN MESSAGE ENVYÉ PAR PHILIPPE CAUBÈRE à une mineure de quarante-cinq ans cadette, en avril 2012 : « Tu m'as embrassé et sucé comme une grande, comme une femme, plus du tout comme une enfant » (France Info, 11/1). Du coup, il l'a plaquée la semaine suivante.

À BAS LES MERDIAIS

ADRIEN QUATENIENS, témoin de moralité : « Je suis atterré par le traitement médiatique réservé à LFI [...] LFI n'a jamais qualifié le Hamas de mouvement de résistance » (France 2, 7/2). Obono va être surprise d'apprendre qu'elle est virée de LFI.

KORIAN PRÉSIDENT

JOE BIDEN, durant sa minute de lucidité hebdomadaire :

« Je suis bien intentionné. Je suis un homme âgé et je sais ce que je fais, bon sang. Je n'ai pas de problème de mémoire » (BFMTV, 9/2). Je me rappelle très bien que le goût est à 16 heures, après la partie de Scrabble.

GRAND CHELEM

AMÉLIE OUDÉA-CASTERA, lors de sa dernière contribution avant d'être euthanasiée par Macron : « Nous sommes à certains moments obligés de procéder à la fermeture de certaines classes. Les écoles

normande où j'enseigne tranquillement les arts appliqués à des élèves de lycée professionnel qui se demandent bien pourquoi... Il y a quinze jours, dans un cours de révision sur les couleurs, alors que je traçais au tableau l'étoile chromatique à six branches pour indiquer, comme chaque année aux élèves, les trois couleurs primaires et les trois couleurs secondaires, un élève m'a interrompu pour dire que ce que je dessine au tableau, c'est mal, que c'est l'étoile juive et qu'il refuse de faire ça sur sa feuille... J'avoue être tombé des nues et m'être dit aussitôt : « Ça y est, ça arrive ici aussi. » Et d'essayer d'expliquer calmement que ça n'a rien de religieux, ce que je fais au tableau, mais un mur d'obscurantisme me fait face et la classe commence à douter : « Mon père est imam, c'est interdit par ma religion, je suis désolé, monsieur, je ne ferai pas ça sur ma feuille... » Donc, la religion passe avant le travail que je te demande et les lois de l'école laïque ? » « Oui, bien sûr ! » me répond-il comme une évidence. Oui, ça y est, on y est. Cette lame de fond de l'islam radical, ce virus du blasphème,

jusque dans des lycées de province où, maximum, deux élèves par classe sont issus de l'immigration... J'ai la chance d'avoir le soutien de ma hiérarchie, et un signallement a été fait. Le père convoqué n'a pas soutenu son fils devant le proviseur, mais l'élève a boycotté mon cours par la suite et est parti du lycée très rapidement. Enfin, deux autres élèves de la classe concernée ont refusé de faire l'étoile chromatique dans un devoir en écrivant à la place : « C'est interdit par ma religion. » Il y a peu, un de ces élèves avait déclaré à la cantonade qu'il se demandait pourquoi le cours d'art était obligatoire, que le véritable art, c'était la guerre, car on disait « l'art de la guerre »... Face à autant de bêtise, parfois les journées sont longues... J'espère juste ne pas finir un jour de grisaille sur le parking du lycée. Et spéciale dédicace à tous les collègues de dessin : si vous voulez savoir lesquels de vos élèves sont en voie de radicalisation, faites l'étoile chromatique au tableau, ça marche... du feu de Dieu !

Marc

ON A REÇU ÇA

Arts appliqués

Né dans une famille de gauche socialiste où, à 9 ans, aux élections de 1974, j'avais suspendu une banderole « Mitterrand président ! » au balcon de ma chambre, au grand dam de mes parents, Charlie, tu fais partie de ma famille et je ressens encore le raz de marée émotionnel quand, le mercredi 7 janvier 2015, sortant de mes cours, j'étais écouté les informations dans la voiture et apprenais l'attentat qui te touchait en plein cœur... [...] Et cinq minutes après, ce burlesque qui me tend le Charlie en me glissant : « Vous avez le nez fin, c'est déjà un collector ! » Le monde avait basculé dans le cynisme et la folie guerrière. Et, cher Charlie, cet emballement continue, tu le sais bien. Même dans une petite ville de province

Ils ne sont plus étanches

FUIITE D'EAU
RADIOACTIVE
À FUKUSHIMACHARLES III
MALADELA MALÉDICTION
DU TUNNEL DU PONT DE L'ALMA
CONTINUE !

JOE BIDEN OPÉRATIONNEL



C'est pourtant pas compliqué

LOI ANTISECTES
Un gourou contre le Parlement

JEAN-LOUP ADÉNOT

Revoilà notre druide préféré, Thierry Casasnovas, qui a fait son retour sur YouTube fin janvier, après que la plateforme a suspendu sa chaîne pour « information médicale trompeuse ». Ces dernières semaines, l'apôtre des potions de potiron a un sujet d'inquiétude bien précis : le projet de loi dont l'examen par l'Assemblée a commencé le 7 février, et qui vise à renforcer l'arsenal judiciaire contre les dérives sectaires et thérapeutiques. C'est particulièrement son article 4 qui a rendu tout rouge notre gourou vert. Comprenez-le, cet article prévoyait de punir d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende les apprentis sorciers qui versent dans la « provocation à abandonner ou à s'abstenir de suivre un traitement médical thérapeutique ou prophylactique, lorsque cet abandon ou cette abstention est présenté comme bénéfique pour la santé des personnes visées [...] », si cette provocation est « manifestement susceptible d'entraîner pour elles, compte tenu de la pathologie dont elles sont atteintes, des conséquences graves ». Soit exactement le fonds de commerce de Thierry. Sa Majesté des jus de fruits l'a d'ailleurs rebaptisé « loi anti-Casasnovas ».

Pour ceux qui n'ont pas encore le bonheur de connaître Thierry Casasnovas, rappelons que celui-ci abuse sur certaines de milliers d'abonnés numériques de théories simplistes sur la santé. Le dogme casasnovasien ? Tout est dans la nature, tout est mauvais dans la société, et si par malheur vous développez un cancer, c'est que vous n'avez rien compris. Se revendiquant du christianisme, prétendument guéri d'une grave maladie par des recettes de jus de fruits et de légumes révélées en rêve – aucune blague ici –, Casas-

novas est aujourd'hui poursuivi pour « abus de confiance », « exercice illégal de la médecine », « faux et usage de faux », « exercice illégal de la pharmacie », « pratiques commerciales trompeuses », « abus de biens sociaux », « blanchiment » et « abus de faiblesse ». Un joli palmarès.

Ces derniers jours, le géant vert avait cru l'article 4 entré, les sénateurs de droite ayant jugé les sanctions pour « exercice illégal de la médecine » suffisantes. Interrogé par

Charlie Hebdo, Lauriane Josende, sénatrice LR et rapporteuse du projet de loi, avait balayé l'enjeu, estimant que « la meilleure chose à faire, c'est de prendre le Code pénal tel qu'il existe et de renforcer la répression avec des peines complémentaires ». Il faut dire

que le Conseil d'État lui-même avait émis un avis défavorable, invoquant à peu près la même raison : « Selon lui, cet article priverait les individus de leur liberté de choisir leur parcours de soins. Selon nous, il condamne les personnes qui produisent un discours mensonger visant à abandonner les soins. Nous ne visons pas les croyances, mais le fait d'abuser des croyances d'autrui », nous expliquait Didier Fachoud, président du Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la protection des individus (Gempipi).

Mais le 7 janvier, la bataille a repris. C'est la commission des Lois de l'Assemblée, désormais chargée d'aboutir à un texte final, qui a réintroduit l'article 4 dans sa rédaction initiale. Résistera-t-elle à la pression ? « Tous les sénateurs ont reçu des mails, principalement de la part des professionnels de la santé. J'ai moi-même découvert à cette occasion à quel point on touchait un sujet sensible », nous a confié Lauriane Josende. Thierry Casasnovas a-t-il pris sa plus belle plume et son meilleur encrier pour écrire la représentation nationale ? Et pourquoi ne pas demander à être auditionné et venir donner un cours magistral de mixologie aux députés et sénateurs ? Allez Thierry, chiche ? Promis : Charlie viendra te voir !

1. Lire l'article de Lorraine Redaoué « Loi contre les dérives sectaires : le Sénat, un peu trop sensible à la pression » (charliehebdo.fr/2024/01/societe/loi-contre-les-derives-sectaires-le-senat-un-peu-trop-sensible-a-la-pression).



GARE DE LYON

Le fou sur l'échiquier du terrorisme

JEAN-YVES CAMUS

Le 3 février, un ressortissant malien de 32 ans blesse trois personnes, dont un gravement, lors d'une attaque au marteau et au couteau, gare de Lyon, à Paris. On est presque tenté de dire : la routine. Sitôt l'enquête commencée, au terme d'un insoutenable suspense (rires), le verdict tombe : l'auteur souffre de troubles psychiatriques. Le parquet national antiterroriste (Pnat) ne se saisit pas de l'affaire. Nous sommes donc devant un scénario devenu classique : un migrant passé par l'Italie, où il suivait des soins et bénéficiait d'une « protection subsidiaire », un statut administratif délivré lorsqu'une personne ne remplit pas toutes les conditions du droit d'asile. Le 6 février, l'auteur des faits est mis en examen pour « tentatives d'assassinat aggravées » et « violences commises avec arme aggravées » et placé en détention provisoire. Le Pnat ne s'est toujours pas saisi de l'affaire.

Ce qui est intéressant dans les chefs d'accusation, c'est le terme « aggravées ». Par quoi ? Par le fait que, selon la Justice, il « avait commis son acte pour s'en prendre à des Français, en raison de leur appartenance à la nation ». Pour prouver le contenu de son compte TikTok, sur lequel il explique à ses 40 000 abonnés sa haine de la France en raison de la colonisation et sa certitude que Macron est un « criminel » et un « terroriste » ayant « choisi le camp de Satan ». Un dingue à 40 000 followers, ce n'est déjà pas banal. Mais un dingue qui tient des propos politiquement cohérents, certes complotistes

mais dans la droite ligne du discours décolonial et africaniste qu'un Kémi Séba ne désavouerait pas, c'est inquiétant.

Et puis notre fou poste sur son compte, en décembre dernier, ce message : « R.F.P [repose en paix] dans trois mois, qu'Allah m'accueille dans son paradis ». Selon la justice, cela pourrait indiquer une forme de préméditation. Tu m'étonnes ! Mais est-ce que, par hasard, ce message ne serait pas un peu, même seulement un peu, proche de ce que peut écrire un islamiste comptant bien mourir dans un suicide by cop (une tuerie qui se termine quasi inévitablement par la mort de son auteur, neutralisé par

Notre arsenal
juridique
s'adapte mal à
cette situation

les forces de l'ordre) avant d'accéder aux félicités de l'au-delà ? Pour l'instant, la justice estime que non. Mais il n'est pas exclu qu'elle se trompe.

Nous voyons en effet le terrorisme évoluer. Le nombre d'attaques perpétrées par des individus souffrant

de troubles psychiques augmente. Notre arsenal juridique s'adapte mal à cette situation. Les troubles mentaux, si le discernement n'est pas aboli, ne sont pas suffisants pour écarter l'idée que celui qui en souffre a la capacité d'élaborer un discours idéologiquement cohérent, sinon construit. Émerge une nouvelle forme de radicalité potentiellement homicide, qui n'est plus celle de l'islamisme radical issu des mouvements comme Daech et al-Qaïda. Une radicalité hybride dans laquelle la religion est la mineure et dont la majeure est une forme de ressentiment de type identitaire-postcolonial. Une violence de vengeance dont le peuple français, dans son ensemble, serait la cible. Cela vient d'être reconnu comme une circonstance aggravante de l'acte : très bien. Mais c'est sans doute la nature même de cette catégorie d'actes que de nous faire payer, à nous qui n'en sommes en rien fautifs, par une sorte de responsabilité collective et sans fin, ce que fut la colonisation. ●

GAME OVER

Panneaux solaires : l'Europe vers le « zéro industrie nette »

GILLES RAVEAUD

« L'Union européenne entre dans une phase critique où, durant les quatre à huit semaines à venir, les principaux producteurs de modules photovoltaïques de l'UE et leurs fournisseurs risquent de fermer leurs sites de production. » La lettre adressée par le syndicat européen des producteurs de panneaux solaires à la Commission européenne est claire. Désormais, pour ces producteurs, nous apprend Le Figaro, c'est « la délocalisation ou la faillite ». La cause ? Le dumping chinois.

Mais soyons vigilants. Nos amis agriculteurs nous ont appris qu'ils pouvaient dénoncer une menace irréaliste – les normes écologiques – pour défendre les produits bien trop réels des plus gros d'entre eux. Et Adam Smith lui-même estimait que « l'intérêt particulier des marchands, qui consiste à « restreindre la concurrence », à se protéger derrière des droits de douane, est « contraire à celui du public », des consommateurs, qui bénéficient de la lutte à mort entre vendeurs pour les servir, précisément permise par l'ouverture des frontières.

Est-ce le cas ici ? Nos industriels se foutent-ils de nous ? Il semble bien que non. Notre continent a connu ces dernières semaines une rafale de fermetures : aux Pays-Bas, en Autriche et en Allemagne, pas moins de cinq boîtes fabriquant ces panneaux ont baissé le rideau ! L'entreprise Meyer Burger est l'illustration parfaite du « cauchemar made in Bruxelles », le pionnier suisse menaçant de fermer son site de Freiberg (Allemagne) pour... développer son activité aux États-Unis, où Joe Biden, entre deux siestes, a sorti le *very big* carnet de chèques pour attirer les cellules photovoltaïques en silicium – éléments de base des fameux panneaux – du monde entier.

En Allemagne, c'est le géant SolarWorld qui fait figure de « dernière victime du dumping chinois », nous apprend Frédéric Thérin, dans *Le Point*. Il s'agissait

L'histoire se répète, personne ne fait rien, n'apprend rien

pourtant d'un des plus importants fabricants au monde, avec 3 000 salariés. Mais, comme les autres, il n'a pas survécu à la concurrence chinoise, le pays du centre du monde ayant massivement investi dans la production de ces petites choses depuis... 2008 : investissements de dingue, meilleures technologies disponibles, volumes démentés, et donc effondrement des coûts de production.

La Chine a beaucoup produit, tout produit même. Alors les Chinois ont massacrés les prix, pratiqué le fameux dumping, c'est-à-dire le fait de vendre à un prix inférieur au coût de production (augmenté du coût du transport). Résultat : la plupart des entreprises européennes ont soit fait faillite, soit été rachetées par des entreprises étrangères. Seul petit problème : l'article du *Point* de Frédéric Thérin cité plus haut date du 12 mai 2017. Il y a bientôt sept ans. Donc l'histoire se répète, personne ne fait rien, n'apprend rien. Aujourd'hui, nous sommes nous la surproduction chinoise. Il y aurait 150 millions de panneaux photovoltaïques dans les ports et entrepôts d'Europe. Des panneaux dont le prix a été divisé par trois en seulement un an.

En 1776, Adam Smith mettait en garde ses concitoyens contre les entrepreneurs, qui les avaient déjà « trompés », et ce « en beaucoup d'occasions ». Pour Smith, la société devait accorder « la plus soupçonneuse attention » à toute proposition de « règlement de commerce » provenant de ces filous de dirigeants d'entreprise qui détestent la concurrence. Mais même Adam Smith ne pouvait pas prévoir que le continent européen, berceau de la révolution industrielle dont il sut mieux que quiconque deviner les prémices, deviendrait un jour un désert industriel. Car, en lieu et place du Net-Zero Industry Act, selon le jargon officiel, c'est-à-dire la loi européenne pour une industrie non émettrice nette de gaz à effet de serre, c'est vers un « zéro industrie nette » que l'Union européenne se dirige, emportant, avec les usines disparues, les classes moyennes et la démocratie. ●

BERTRAND CANTAT PRÉPARE UN NOUVEAU ALBUM



DARMANIN BIENTÔT DANS VOTRE DÉPARTEMENT



FOUS DEDIEU EN FOLIE

PAPE, PAS DÉPUTÉ

RIEN DE PLUS IMPORTANT pour Vatican News et Radio Vatican, les voix du maître du Saint-Siège, que de s'opposer à l'inscription de l'IVG dans la Constitution française. « Comment est-il possible de juxtaposer dans la charte fondamentale d'un État le droit qui protège la personne et celui qui sanctionne sa mort ? » peut-on lire sous la plume nuancée du responsable éditorial. En septembre, à Marseille, le pape François avait pléurniqué comme à son habitude sur « le sort des enfants à naître ». Un message « fort d'espoir, de lumière et d'engagement [...] ». Pourtant, fin janvier, l'Assemblée nationale à Paris a approuvé l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution, déplore Vatican News. Il faut croire que tous les députés français ne sont pas abonnés à ce média.

N. Devanda

EN ATTENDANT LES CLOCHES

AUJOURD'HUI, 14 FÉVRIER, ce n'est pas que le jour de la Saint-Valentin. C'est aussi le début du carême chrétien. Occasion saisie par l'Église catholique écossaise pour appeler ses ouailles à « jeûner de 8 heures du matin à 8 heures du soir » devant l'hôpital universitaire Queen Elizabeth de Glasgow, CHU où sont pratiquées des IVG. Et ce « pendant quarante jours ». Et alors que le Parlement écossais devra se prononcer d'ici à mai sur la création de « zones d'accès sécurisées » autour des établissements de santé pratiquant des interruptions de grossesse, afin de garantir la tranquillité et la sécurité des Écossaises voulant recourir à un avortement. Demandes, comme on le voit, plus que justifiées.

P. Chesnet

SAINTE CENSURE

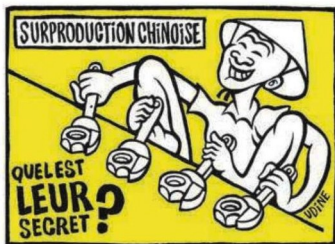
DEUX CONCERTS AU PROGRAMME desquels figuraient la Messe pour la paix, du compositeur britannique Karl Jenkins, ont été annulés à Nantes et à Saint-Nazaire, en raison de pressions exercées par le milieu catholique intégriste. L'œuvre devait être interprétée en mai et en juin par le chœur Schola Cantorum de Nantes. Motif : cette messe pour la paix, composée en hommage aux victimes de la guerre au Kosovo, comprend un appel à la prière messianique, ce qui part d'une certaine logique, le conflit au Kosovo ayant mis aux prises chrétiens orthodoxes et musulmans. Le site Riposte catholique, qui a mis en ligne l'intégralité des représentations prévues de l'œuvre « blasphématoire », a lancé la polémique. Les évêchés ont capitulé. Contrairement au diocèse suisse de Fribourg, qui vient de revenir sur sa décision de couper ce passage de l'œuvre, qui sera jouée dans son intégralité.

J.-Y. Camus

DISSOUS ET RESSUSCITÉ

MÊME DISSOUS, le mouvement catholique intégriste Civitas bouge encore, sous le cache-sexe que constitue l'Association Sainte-Geneviève, active à Paris. Dernier fait d'armes : la publication, le 2 février, d'un communiqué de soutien aux agriculteurs titré « La terre, elle, ne ment pas ! ». Soit les termes employés par le maréchal Pétain dans son discours du 25 juin 1940. L'autre reconstitution du groupe dissous, Civitas International, annonce pour les jours à venir une « grande campagne de recrutement ». Encore une preuve que les dissolutions ne marchent qu'à moitié...

J.-Y. C.



Totem et Tabite



BIENVENUE DANS LA PRÉHISTOIRE

YANN DIENER

Avec nos robots de conversation et nos traducteurs automatiques, nous nous croyons très modernes. Tellement modernes que nous craignons d'être largués et remplacés. Nous sommes les analphabètes d'une nouvelle écriture qui n'a pas encore ses lois, et qui instaure un nouveau rapport à la réalité. Mais cette écriture est-elle si nouvelle ?

J'ai fait une découverte en lisant le livre de l'archéologue franco-américaine Denise Schmandt-Besserat, *La Genèse de l'écriture*. Formée à l'École du Louvre, Denise Schmandt-Besserat a commencé sa carrière universitaire à Cambridge, dans le Massachusetts, et a débuté ses recherches en 1971, en Turquie, en Irak et en Iran. Sa curiosité s'était arrêtée sur de tout petits objets géométriques en argile : des cônes, des sphères, des disques, des cylindres, des tétraèdres et des ovales, attestés entre 8000 et 2000 ans av. J.-C. Présents sur de nombreux sites archéologiques de l'ancienne Mésopotamie, les archéologues les considéraient depuis longtemps, mais ne savaient pas à quoi ils avaient servi.

Après avoir répertorié et localisé ces petits objets, Denise Schmandt-Besserat fait l'hypothèse que les Mésopotamiens les utilisaient pour compter les animaux d'un troupeau ou les quantités de denrées lors de transactions commerciales. La jeune archéologue a alors nommé ces objets des « jetons », tokens en anglais. Et c'est dans un second temps, en 1976, qu'elle a compris qu'ils avaient joué un rôle fondamental dans la naissance de l'écriture.

Tout est comptabilité, même nos affects

Cette nouvelle théorie sur l'origine de l'écriture nous livre à un débat entre spécialistes : avant les travaux de Schmandt-Besserat, on pensait que l'écriture était née d'une transcription du langage oral par des pictogrammes. On découvre qu'avant les pictogrammes, des objets ont servi de symboles : Denise Schmandt-Besserat a montré que ces jetons d'argile sont les précurseurs immédiats de l'écriture cunéiforme, le plus ancien système d'écriture connu. Les jetons ont été progressivement remplacés par leur figuration par un petit dessin sur des tablettes d'argile, puis ces petits dessins ont été simplifiés par les traits du système pictographique.

Je vous en parle en détail parce que aujourd'hui on appelle aussi tokens les plus petits éléments d'une phrase découpée par un robot de conversation. C'est l'élément de base du *traitement automatique du langage* : un chatbot découpe en ligne les questions que vous lui posez. Les langages informatiques utilisés pour programmer des IA sont d'ailleurs des langages orientés objets, qui manipulent les objets et les concepts comme des objets. Ce qui nous rapproche du moment où nous avons quitté la préhistoire, quand ce sont des objets et non des images qui ont d'abord représenté les choses.

L'écriture est née de la nécessité d'administrer et de comptabiliser les premiers échanges commerciaux sur les routes de Mésopotamie. Aujourd'hui, l'écriture numérique est modélisée par le commerce qui se réalise sur les autoroutes de l'information : tout est comptabilisé, même nos affects et nos sentiments.

Là tout de suite, devant l'écran brillant de mon ordinateur, je me sens un peu coincé en 8000 av. J.-C. Pour déchiffrer le langage des machines, je vais devoir aller faire des fouilles entre le Tigre et l'Euphrate, à Ouerouk, à Lagash ou à Bagdad. Pour mieux comprendre où nous vient cette passion du calcul, du comptage et de l'écriture. ●

1. How Writing Came About, publié en 1996 aux États-Unis, a été traduit de l'anglais par Nathalie Ferron et publié par les éditions Les Belles Lettres en 2022.



JOURNAL DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RÉVOLUTION TRANS-GENIQUE

RETOUR VERS LE FUTUR.

Le Comité central du Parti communiste chinois a publié, le 3 février dernier, son premier document officiel qui, traditionnellement, porte sur les affaires rurales et agricoles. Et le message est clair : le pays se tourne à nouveau vers une utilisation massive des OGM. Les licences délivrées pour exploiter ces cultures génétiquement modifiées avaient pourtant été gelées en 2009, après la découverte par le grand public de leur toxicité. Interrogé par le magazine économique *Civivi*, Shen Zhicheng, fondateur d'une entreprise prospérant dans ce secteur, est déjà impatient de voir l'année 2024 devenir la première de l'ère de la commercialisation de maïs et de soja génétiquement modifiés en Chine. Pas de quoi se réjouir... Y. Simovic

A69 COLLUSION

SEMAINE APRÈS SEMAINE, les opposants à l'A69 tiennent bon. Après les occupations dans les arbres, les manifestations... ils ont choisi la guerre de l'information en diffusant, par newsletters, des indiscretions sur ce qu'ils nomment la « mafia de l'A69 ». Ils y dénoncent collusions et intérêts des politiques et industriels autour de ce projet autoroutier reliant Castres à Toulouse. Cette bataille de l'information va bientôt gagner Paris. Jeudi 8 février, Éric Coquerel, président de la commission des Finances de l'Assemblée, demande que lui soit communiqué « l'ensemble des annexes du contrat de concession entre l'État et la société Atasca ». Des documents jusqu'alors protégés par le secret des affaires. Et, prochainement, une commission d'enquête parlementaire - menée à l'initiative des députés écologistes - doit se pencher sur le montage

juridique et financier du projet ». Avec un peu de chance, à peine construite, l'A69 sera déclarée illégale. N. Devanda

COUPURE CONTRE L'HUMANITÉ

43 MILLIONS DE D'EUROS la coupe de courant ! Le Karolinska Institutet (KI), l'institut suédois qui abrite au sein de réservoirs cryogéniques de très nombreux échantillons utilisés dans le cadre de la recherche scientifique, a subi pendant les fêtes de fin d'année une panne d'électricité. Au-delà de l'aspect financier, cet incident représente « un préjudice incalculable pour la recherche scientifique », regrette-t-on sur le site du journal italien *Corriere della Sera*. Pire, pour certains écologistes, cet événement met en évidence un risque qui pourrait s'étendre à d'autres structures, comme la Réserve mondiale de semences du Svalbard, en Norvège. Cette chambre forte souterraine conserve les graines de toutes les cultures vivrières de la planète. Sont-elles réellement à l'abri ? N. S.

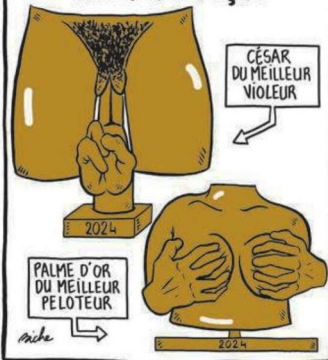
PAYSANS, POIL AUX DENTS

APRÈS QUINZE JOURS de mobilisation, une grande partie des paysans qui ont veillé sur les barrages ont la désagréable impression d'avoir été faits cocus par la FNSEA. Ceux de la Confédération paysanne du Tarn résument bien la situation : aucune réponse pour résoudre les problèmes de revenu agricole, de concurrence déloyale, de prix des denrées pour le consommateur. Pire, le blanc-seing donné à la FNSEA et à l'agro-industrie pour faire reculer les normes environnementales aggrave encore la situation des paysans qui ont le mauvais goût de ne pas être des businessmen. Et dire que le Salon de l'agriculture approche... N. D.

DARMANIN VEUT APPLIQUER LE PROGRAMME DU RN À MAYOTTE



PROCHAINES GRANDES RÉCOMPENSES DU CINÉMA FRANÇAIS



2022: MACRON OU LE PEN



Une bouffée d'oxygène

DON SANTINI et le miracle Veolia

FABRICE NICOLINO

Marc Laimé tient depuis des années un blog dont le titre dit beaucoup : « Les eaux glacées du calcul égoïste » (eauxglacees.com). Oui, il s'agit d'eau. L'expression est extraite d'un pamphlet qui reste magnifique, *Le Manifeste du parti communiste*. Dans ce livre publié en 1848, Marx y montre sans grande peine que la bourgeoisie n'a laissé « subsister d'autre lien, entre l'homme et l'homme, que le froid intérêt, le dur paiement au comptant ». Elle a noyé le monde « dans des eaux glacées du calcul égoïste ».

Laimé fait un travail souvent remarquable de décryptage. Il est celui qui va dans les couilluses, gratte le vernis des apparences, fait tomber les masques, et raconte ensuite ses voyages dans les entrailles. Dans l'un de ses tout derniers textes¹, il s'en prend au Sedif, grand Syndicat des eaux d'Ile-de-France, qu'il faut d'abord présenter. Créé en 1923, il est censé être public, et en tout cas sert le public, puisqu'il « fabrique » et distribue l'eau du robinet pour 4,8 millions de consommateurs de 133 communes de la région parisienne.

Voyons Laimé : « Au terme d'un *suspect* insoutenable le Comité syndical du plus important syndicat des eaux français a attribué le 25 janvier le futur contrat de concession d'une durée de 12 ans et d'un montant de 4 milliards deux cents millions d'euros à... Veolia ! » L'autre concurrent, Suez, avait-il vraiment sa chance ? On a le droit d'en douter. Remarquons que, dès 1923, le Sedif a reflé la gestion de l'eau à la Compagnie générale des eaux (CGE), devenue Veolia. Un siècle de monopole.

On se rapproche. Qui préside le Sedif ? Un superbe jeune geyron de 83 ans, André Santini, que Laimé appelle joliment Don Santini. Cela n'a évidemment rien à voir, mais ce dernier est devenu maire inamovible d'Issy-les-Moulineaux en 1980, quand régnait dans les Hauts-de-Seine les grandes figures morales Charles Coccoldi-Raynaud et Charles Pasqua. Santini contrôle donc ce grand trésor public depuis 1983, ce qui fait, sauf erreur, plus de quarante années. C'est sain.

Laimé revient rapidement sur un incident qui aurait pu – dû – tout faire capoter : des documents du Sedif ont été transmis à Veolia avant signature du contrat. Mieux et pire : selon le site Blast, 500 documents de Suez, adressés au Sedif, seraient arrivés par miracle dans la boîte aux lettres de Veolia². Au beau milieu de la négociation. Goutteuse cerise plantée sur le gâteau : Laimé nous donne une adresse en ligne, grâce à laquelle l'on

Ces zécolos qui se foutent de la bio

C'est bien triste, au moins. Une flopée de groupes, associations, individus se réclamant de l'écologie ont osé clamer leur soutien à la mobilisation de la FNSEA, il y a plus de quinze jours³. Avec des mots confondants, comme : « Alors c'est en tant qu'alliés que nous appelons à vous rejoindre sur le pavé et dans vos actions les jours qui viennent pour porter ce message, et pour défendre le monde paysan. » Parmi les signataires, Greenpeace, Extinction Rebellion, Les Amis de la Terre, et même le porte-parole des Soulèvements de la Terre ! Pendant ce temps, et sans que ces braves gens ne s'en soient aperçus, l'agriculture bio est dans une grave panade. Philippe Camburel, président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) : « La remise en cause du Green Deal européen, la remise en cause

de planification écologique, les moratoires sur l'interdiction de différents pesticides : nous sommes aujourd'hui écœurés du traitement politique de la crise⁴. » Pardi ! La filière a perdu 550 millions d'euros sur deux ans, et ce bon prince d'Attal lui a accordé 50 millions, soit 833 euros par ferme. Là était le bon combat : dans la défense, flambeur au vent, du seul avenir possible d'une agriculture préservant le climat et la biodiversité. 16% des fermes sont bio, et seraient le double ou le triple si les éternels lobbys de la FNSEA n'étaient aux commandes publiques. La Fnab réclame un plan d'urgence de 271 millions d'euros. On ne sait pas réellement, on ne saura peut-être jamais combien la FNSEA a reçu de ses valets. F.N.

1. tinyurl.com/z8zyvhyf
2. tinyurl.com/2je7vnm5

peut suivre une heure trente-cinq minutes de la réunion officielle du Sedif, qui se termine par le vote en faveur de Veolia⁵. Ne mentons pas, c'est affreusement chiant, et tout regarder était au-dessus des forces de Charlie.

Et en même temps, comme dirait l'autre, c'est passionnant, car l'on voit ainsi comment l'on peut refler des milliards d'euros à des amis d'un siècle. Dans la salle, il y a des élus – c'est la démocratie, pas ? – à qui l'on a confié un résumé de 130 pages, bien sûr imitables. On y trouve des tableaux très rigolos qui indiquent par exemple : « Veolia a proposé un coefficient KN variant de 1,10 à 1,20 (c'est-à-dire + 10% à + 20% par rapport au tarif de 2021) de 2024 à 2029, puis de 1,30 (c'est-à-dire + 30% par rapport au tarif de 2021) à compter de 2030. » Ou encore : « Suez a proposé un coefficient KN variant de 1,351 (c'est-à-dire + 35% par rapport à 2021) de 2024 à 2029. » Hors « coefficient de productivité », bien entendu.

Après une savante préparation – n'oublions jamais qu'il y a un rideau de scène –, note Laimé, « les admirables équipes du Sedif et leurs conseils historiques ont donc élaboré une grille d'analyse multicritère ». Et qui est le vainqueur ? Laimé : « Le résultat [est] aussi prévisible que celui d'une partie de bonneteau à Barbès. » Rappelez sans intérêt : en 1985, le patron de la CGE – Veolia – Guy Dejouany, est mis en examen pour « corruption active » ; en 1997, Jean-Pierre Boidé, directeur de cette même CGE, est encaissé pour avoir reflé 900 000 euros au RPR, la droite de l'époque. Mais bien sûr, les mains sales dans les eaux glacées, c'est fini. Non ? ●

1. eauxglacees.com/SEDIF-game-over
2. Précisément, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
3. tinyurl.com/4c75ck5
4. youtube.com/watch?v=pBdeqR6as

LES PESTICIDES ont gagné la partie

C'est vraiment un gouvernement de gredins. Et l'Europe ne vaut pas mieux, comme on va voir. Cette année, le Salon de l'agriculture, qui s'ouvre le 24 février, sera celui du triomphe de la FNSEA, qui a réussi à faire plier Macron et Attal en deux temps et (à peine) trois mouvements. On sait le résultat : le plan Ecophyto, qui prévoyait depuis près de vingt ans – sans résultat – une baisse de l'usage des pesticides, a disparu dans les oubliettes.

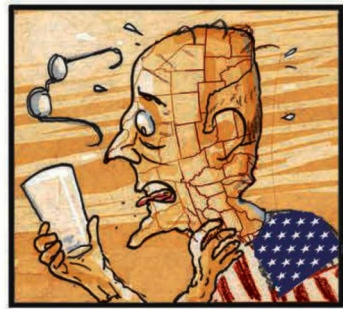
Le plus capule est encore Bécru, « ministre de l'Écologie », dans son rôle de *good cop*. N'a-t-il pas osé prétendre contre l'évidence qu'il ne s'agissait nullement d'un recul, mais d'un simple « pause » ? La vérité est que ces gens veulent même s'en prendre à l'Anses¹, qui compte malgré ses accointances avec l'agriculture industrielle quelques esprits indépendants. Et surtout, depuis 2015, l'Anses accorde des autorisations de mise sur le marché (AMM), qui étaient avant cela la prérogative exclusive du lobbyiste ministère de l'Agriculture.

Un autre coup de Jarnac se prépare contre l'actuel indice Nodu (nombre de doses unitaires), qui permet de calculer le nombre de traitements pesticides à l'hectare. Pesneau, ministre de l'Agriculture productiviste, entend lui substituer un indice européen, le HRI1, qui est une grossière arnaque. En résumé, le HRI1 discrimine le plus fortement les pesticides utilisés en agriculture biologique. Mais même au sein des pesticides conventionnels, il existe un biais systématique en faveur des plus toxiques².

Et ce n'est pas tout. L'Allemande Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, entend retirer un projet de loi visant à diminuer de moitié l'usage des pesticides en Europe. D'évidence, un bas choix politique à quelques mois des européennes. La droite, majoritaire à Bruxelles, a clairement choisi l'empoisonnement de tous pour le profit de quelques-uns. Admirable citation de von der Leyen : « Le sujet reste d'actualité », mais « pour avancer, davantage de dialogue et une approche différente sont nécessaires ». F.N.

1. tinyurl.com/bdcv382
2. tinyurl.com/cpr9tumo

« Selon une nouvelle étude, de nombreuses sources d'eau souterraines essentielles aux États-Unis sont en train de se tarir rapidement, de plus en plus rapidement. »
The Hill, 24/1/2024



KUPER

Charlie Enquête

Jeu de 7 familles
de l'école à la maison



LAURE DAUSSY - DESSINS BICHE

La loi dite « contre le séparatisme » d'août 2021, avec son article 49, a fait passer l'autorisation de l'instruction en famille (IEF) d'une simple déclaration à une autorisation préalable, depuis la rentrée 2022. Les familles doivent désormais proposer un projet éducatif à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour être autorisées à faire l'école à la maison. Quatre motifs sont prévus par la loi : l'état de santé de l'enfant (s'il est porteur d'un handicap par exemple) ; une pratique d'activité sportive ou artistique de haut niveau ; l'itinérance de la famille en France ; et enfin l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif. Mais ce quatrième motif, qui avait suscité beaucoup de débats au moment de l'élaboration de la loi, donne lieu à diverses interprétations et génère des conflits avec l'administration.

LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE de l'IEF sont vent debout contre la manière dont s'applique la loi. Jean-Baptiste Maillard, secrétaire général de Liberté Éducation, qui rassemble 2 000 familles adhérentes, a vu arriver de nombreuses familles qui se sont tournées vers son organisme et dont les demandes avaient été refusées. Qu'en est-il des chiffres ? Sur les 49 000 demandes d'autorisation d'école à la maison, instruites pour l'année scolaire 2023-2024, 89 % ont reçu un avis favorable, selon le

ministère de l'Éducation nationale. Dans ce résultat figurent les nouvelles demandes acceptées (28 %, au titre d'un des quatre motifs), mais aussi les familles qui pratiquaient déjà l'enseignement à la maison l'an passé, et qui ont eu une inspection favorable. Celles-ci ont en effet bénéficié d'un régime dérogatoire et ont eu l'autorisation de le poursuivre encore pendant un an, sans demande préalable. Elles sont 72 %. Ce qui fait dire à Maillard et aux autres défenseurs de l'IEF que, l'année prochaine, le taux d'acceptation risque d'être beaucoup plus faible.

Le secrétaire général de Liberté Éducation ne décolère pas : « Le gouvernement a effrontément menti sur la radicalisation islamiste, qui est en réalité ultraminoritaire au sein de l'IEF, on a fait porter le chapeau à ces familles. Les familles radicalisées se tournent en réalité surtout vers des écoles hors contrat. » Parmi les familles qui sont venues demander de l'aide à l'association, selon Maillard, beaucoup de refus ne seraient pas justifiés. Lui-même a mis en place une instruction à la maison depuis plusieurs années, pour pouvoir proposer une pédagogie Montessori à ses enfants, et déplore le fait de devoir faire une demande l'année prochaine, alors que jusque-là toutes ses inspections étaient positives. « On a vu des demandes pour des états de santé préoccupants, avec un enfant qui habitait à 40 km de l'école, et qui ont été refusées. Mais c'est pour le quatrième motif qu'il y a le plus de refus, les interprétations sont très différentes d'une académie à l'autre, personne n'est capable de dire ce qu'est un bon projet pédagogique. C'est la liberté d'instruire à la maison qui est en danger, c'est une mesure antidémocratique », dénonce-t-il.

MAIS OÙ SE SITUE LA LIMITE DE LA LIBERTÉ DE FAIRE L'ÉCOLE À LA MAISON ?

Cela pourrait être un sujet de bac de philo. Les familles sont-elles plus à même de savoir ce qui est bon pour leur enfant que l'Éducation nationale, même si, évidemment, celle-ci est peut-être parfaite ? Des enseignants, dont c'est le métier, ne sont-ils pas davantage en mesure de faire cours que des parents ? Quel du fonctionnement en vase clos d'une famille (voire de son enfermement) ? Toujours est-il que l'école à la maison recouvre des réalités extrêmement diverses, dont certaines pour lesquelles ces questions ne se posent pas, comme les sportifs de haut niveau, les victimes de harcèlement scolaire, qui y trouvent un refuge nécessaire, alors que ces questions se posent de manière aiguë pour les familles plongées dans le rigorisme religieux, ou dans la volonté de pédagogie alternative, voire ultra-alternative.

« Il n'y a pas forcément de lien entre l'IEF et les dérives sectaires, le risque est avant tout le manque de socialisation »

C'est une loi qui, en tout cas, avait pour objectif d'éviter que des enfants soient soustraits aux valeurs de la République. Un ancien collaborateur de Blanquer, cheville ouvrière de la loi, nous rappelle le contexte de son élaboration. « On avait constaté que, en 2010, moins de 20 000 enfants étaient en IEF. En 2019, on était monté à 36 000. Et en 2020, on était à 60 000 ! Il s'était donc passé quelque chose. On ne pouvait plus laisser les gens le faire sans autorisation. On voulait y voir plus clair. » Le tout dans un contexte où des enfants avaient disparu des radars, à la suite de démenagements soit en France, soit dans le cadre de retour au pays d'origine. Contexte aussi d'après-Covid, où, paradoxalement, davantage de familles se sont tournées vers l'IEF. Le cabinet de Blanquer avait de sérieuses interrogations sur les familles qui retireraient leur enfant du circuit scolaire. « Il y avait des risques de radicalisation islamiste, des enfants étaient déclarés en IEF, alors qu'en réalité ils étaient scolarisés dans des écoles coraniques non déclarées. Il y avait aussi des risques de dérives sectaires, avec des familles dans des engagements écologistes radicaux. » Sur 12 millions d'élèves, cela restait une minorité, reconnaît-il, « mais un enfant, même un seul, identifié comme étant en carence éducative est un échec pour nous ». L'ancien collaborateur de l'ex-ministre de l'Éducation nationale admet un possible effet collatéral d'un sentiment de « contrôle » envers les familles dans l'application de la loi, mais qui reste un moindre mal par rapport au risque de déscolarisation.

AUJOURD'HUI, LA FRONTE vient surtout de parents issus de milieux anti-système, de l'écologie radicale, partisans de pédagogies alternatives. Ils sont plusieurs à se lancer dans une désobéissance civile et à appeler d'autres parents à faire de même. Certains n'ont même pas envoyé de dossier de demande et, par principe, se sont opposés à la loi. Une désobéissance civile qui mène à ce que certains soient condamnés par la justice.

Un des premiers procès de la sorte s'est déroulé en décembre dernier. Celui de Ramin Farhangi et Marjorie

INSTRUCTION L'ÉCOLE REPLIS

Depuis la loi dite « contre le séparatisme », les parents cours à la maison, alors qu'auparavant c'était uniquement les familles qui voudraient se mettre en marge des associations de familles militantes de l'école à la maison islamistes, mais les familles qui sont le plus à la peine à être celles « antisystème », qui revendiquent des pédagogies en désobéissance civile. Les « séparatistes » ne sont



À LA MAISON LE DU OUR SOI

doivent demander l'autorisation pour pouvoir faire et déclaratif. Une mesure qui permet de mieux contrôler valeurs de la République, mais qui révolte plusieurs on. C'était bien sûr pour éviter les risques de dérives et aujourd'hui dans le combat contre la loi s'avèrent ogies alternatives. Certaines assument même d'entrer ont donc pas (uniquement) ceux que l'on imaginait.

ures alternatives

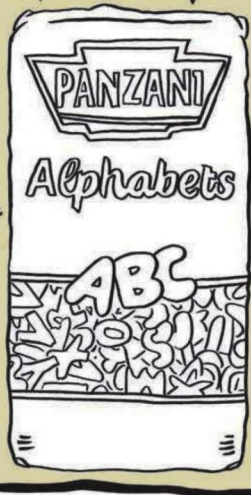
ciseaux,



Slip de rechange

Cours de géométrie

Cours de géométrie



Bautista - ancienne enseignante - parents de Zoé, 6 ans, résidant en Ariège. Le couple est clairement dans une défiance envers les institutions. « On n'a pas demandé d'autorisation, car on considère que le projet a pour objectif de réduire l'instruction en famille, explique le père. On voulait contester le projet en lui-même, on voulait aboutir à un procès politique. » Déjà, auparavant, il refusait la venue de l'inspecteur d'académie, prévue pour toute instruction en famille. Dans un mail qu'il nous transmet, il a écrit à l'académie de Toulouse : « Vos protocoles et vos standards éducatifs et administratifs n'ont aucune pertinence ni légitimité à nos yeux. Nous les considérons comme généralement nuisibles à l'éducation des enfants. De plus, la perspective d'un avis défavorable de votre part et d'une injonction de nous forcer à envoyer notre enfant à l'école pour lui apprendre à obéir est à nos yeux aussi inconcevable qu'un service militaire obligatoire pour lui apprendre à tuer. » Tout en nuance ! Le couple lance une vidéo en mai 2022, pour appeler d'autres parents à rentrer en désobéissance civile. « Plutôt que de déposer une demande, on leur a dit de nous rejoindre ! » Leur mouvement, Enfance libre, rassemble aujourd'hui 55 familles.

À l'issue du procès, ils ont écopé d'une amende de 500 euros avec sursis, là où ils risquaient six mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende, selon le Code pénal. Une condamnation clémentine qui déçoit presque Ramin, qui voudrait acculer l'État à suivre ce qui est prévu par la loi et le condamner : « Jusqu'où ira-t-on contre nous ? Vont-ils faire venir la police chez nous ? Nous condamner à la prison ? » Le couple a fait appel, et espère bien encore avoir une tribune médiatique lors du prochain procès. Ces parents se présentent comme des « résistants », face à l'« agression de l'État ». En attendant, ils continuent l'école à la maison dans l'illégalité.

ON N'EST DONC PAS FACE À DU « SÉPARATISME », au sens où on l'entend pour des familles islamistes. Mais clairement, ce sont des familles qui assument être en marge d'un système. Lors du procès de Ramin et Marjorie, le procureur, Olivier Mousset, a d'ailleurs déclaré, dans son réquisitoire, rapporté dans *La Gazette ariégeoise* : « On ne peut pourtant que constater que le couple revendique les faits reprochés. [...] Il y a une forme de séparatisme, dans cette absence de confiance envers l'école. » Leur projet éducatif se situe loin de l'école classique. « Nous voulons prendre en compte pleinement la voix de l'enfant. On utilise les valeurs de la démocratie d'une manière assez poussée », explique Ramin, qui revendique avoir importé en France les « écoles démocratiques ». Une pédagogie dans laquelle le jeu libre prend une place très importante et est considéré comme un facteur de développement pour l'enfant. Aucun programme n'est prévu, tous les cours sont optionnels, et ne sont donnés qu'en fonction de la demande de l'enfant. À tel point que cela s'appelle du *unschooling* (« non-scolarisation »). « C'est un apprentissage autonome et informel, explique Ramin. Si on force un enfant, on le met en échec. On a confiance en eux, en leur capacité à apprendre par eux-mêmes. » Le couple et ses enfants évoluent d'ailleurs dans un contexte particulier : ils ont fondé l'éco-village de Pourgues, dans l'Ariège, qui rassemble 25 adultes et 15 enfants, dont certains ont d'ailleurs demandé à être scolarisés dans des établissements classiques. Ramin estime que 20 % des 55 familles « résistants » sont adeptes du *unschooling*.

D'autres ont rejoint aussi le collectif NonScol'lectif, lancé par Karène et Jallil Arfaoui, habitant le Tarn, eux aussi poursuivis en justice pour ne pas avoir inscrit leur fille cadette, âgée de 8 ans, dans un établissement scolaire, malgré la mise en demeure des services de l'Éducation nationale. Le couple sera jugé en juin prochain. Après avoir été adepte de la méthode Montessori, ils sont passés eux aussi au *unschooling*. Le couple

Famille Écoféministe



se plaint d'un « énorme arbitraire » et dénonce des disparités : « Dans le Tarn, 100 % des enfants qui suivaient déjà l'IEF ont eu une inspection positive, et pour autant, 100 % se sont vu refuser l'autorisation. » Parmi les bêtes noires des familles militantes de l'IEF, le recteur de Toulouse. C'est une des académies qui oppose le plus de refus. Le recteur, Mostafa Fourar, est très investi sur le sujet, et affirme dans la presse sa volonté d'être vigilant. Dans son académie, 90 % des nouvelles demandes d'instruction en famille ont ainsi été refusées, d'après les associations militantes de l'IEF.

LE COLLECTIF, qui revendique un noyau dur d'une dizaine de personnes, met en place plusieurs actions militantes. D'autres parents seront bientôt jugés : six procès devraient se tenir entre mars et juin prochain. Quatre ont déjà eu lieu depuis la rentrée. Mais Jean-Baptiste Maillard, de Liberté Éducation, ne les soutient pas : « On déconseille aux familles la désobéissance civile. On ne peut pas se mettre hors la loi, d'autant qu'il peut y avoir des incidences

graves sur les enfants, avec des risques de placement. » Y a-t-il des risques plus importants ? Marie Drillon, vice-présidente de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (Unadif), nous répond : « Il n'y a pas forcément de lien entre l'IEF et les dérives sectaires, pour nous, le risque est avant tout le manque de socialisation. C'est un entre-soi terrible. Ce sont souvent des parents antisystème, et leurs enfants sont l'instrument de leur combat. » Même si certaines sectes sont effectivement passées par le biais de l'IEF pour déscolariser des enfants, comme Tabitha's Place, dans les Pyrénées.

Comment se passent les expertises des demandes, si dénigrées par les parents ? Un inspecteur d'académie en charge de l'instruction en famille estime que la nouvelle loi lui permet de repérer des situations problématiques pour des enfants. Il assure mettre en place une analyse de chaque situation, selon les motifs, avec un médecin-conseil, ou encore un spécialiste des gens du voyage pour le motif d'itinérance. Il constate aussi un certain nombre de détournements de ces motifs : une famille qui a fait appel à une pratique sportive de haut niveau pour un enfant de maternelle, par exemple. « On a aussi pas mal de projets originaux, du genre "mon fils apprend mieux en regardant les fleurs et les saisons", raille-t-il. Des projets de type *unschooling* peuvent être acceptés dans les petites classes, mais c'est moins évident pour le collège. Chaque dossier est étudié au cas par cas. Son credo : « l'Intérêt supérieur de l'enfant ».

Famille Unschooling



LORS DES INSPECTIONS qu'il met en place auprès des familles en IEF, il a pu repérer cette année des jeunes filles, dans certains quartiers, « qui sont soustraites à la mixité, coupées de toute altérité ». Il nous raconte avoir réussi à convaincre une famille tchèque de rescolariser leur fille, en expliquant que l'école n'était pas un lieu de « fornication », comme l'estimaient les parents. Dans d'autres familles, certains enfants ne savent ni lire ni écrire à 14 ans. « Le contact annuel avec les familles, qui sont obligées de refaire une demande pour chaque rentrée, permet aussi de questionner chaque année l'opportunité d'une instruction en famille, ce qui était possible en CP n'est pas forcément souhaitable en quatrième. C'est une loi qui permet de contenir un phénomène sur lequel on n'avait pas de prise », explique-t-il. Et aussi, au-delà de l'aspect purement pédagogique, de repérer des carences dans l'éducation. « Il n'y a pas que le séparatisme religieux, on est au cas par cas plus souvent d'une des politiques de protection de l'enfance. »

CHARLIE HEBDO

OFFRE D'ABONNEMENT

FORMULE INTÉGRALE

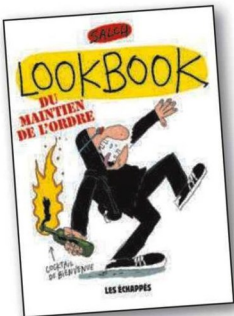
1 AN

édition papier + édition numérique + contenu Web en illimité

et recevez le livre
«**LOOKBOOK**» de Salch

106€*

Au lieu de 178,90 € prix normal de vente (136 € pour l'export)



Profitez-en sur boutique.charliehebdofr
ou en renvoyant le bulletin ci-dessous.

* Offre spéciale réservée aux nouveaux abonnés de Paris métropolitaine.
Chaque des éléments de cette offre peut être acquis séparément : chaque numéro
de Charlie Hebdo au prix de 3,20 euros et le livre à 12,50 euros.

JE M'ABONNE À
CHARLIE HEBDO PENDANT 1 AN*
ET JE REÇOIS LE LIVRE DE SALCH
«**LOOKBOOK**»

* Soit 52 numéros en version papier et numérique + contenu Web en illimité
Retournez ce bulletin ainsi que votre règlement à l'ordre des Éditions Rotative à :
CHARLIE HEBDO BP 50311 75625 PARIS CEDEX 13
ou abonnez-vous en ligne sur boutique.charliehebdofr

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

✓ **JE PROFITE DE L'OFFRE SPÉCIALE AU TARIF DE 106 €**
ET JE CHOISIS MON MODE DE RÈGLEMENT
(136 € pour l'export)

- ☐ Par chèque à l'ordre des Éditions Rotative
☐ Par virement bancaire Nom de la banque : Société Générale
Domiciliation : Paris Parc Brasseries BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR7630003035410002019142969
☐ J'accepte de recevoir les offres de **CHARLIE HEBDO**
☐ J'accepte de recevoir les offres des partenaires choisis
par **CHARLIE HEBDO**

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6/1/1978, vous avez droit d'accès,
de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant.
Ou droit peut s'exercer auprès du service abonnement de
CHARLIE HEBDO - BP 50311 - 75625 Paris Cedex 13.
anglois.abc@charliehebdofr

CHARLIE HEBDO Fondateur **Cavarno** Président, Directeur de la publication
Riss Directeur général Philippe Debruyne Rédacteur en chef Gérard Bliard
Rédaction redaction@charliehebdofr / Standard 01 85 73 06 00
Abonnement, anciens numéros abonnement@charliehebdofr
Éditions Rotative, BP 50311, 75625 Paris Cedex 13. SAS les Éditions Rotative,
entreprise solidaire de presse - RCS Paris B 388 541 336.
Commission paritaire n° 0427C02683 ISSN 1240-0069
Imprimé en France par un groupement d'imprimeurs.
Les manuscrits et dessins ne sont pas rendus.



10-32-2813 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Charlie Reporter

SAINT-MALO

Le cargo russe otage de la guerre

Dans le port de Saint-Malo dort depuis deux ans un étrange cargo fantôme, le *Vladimir Latyshev*, gelé par les sanctions européennes contre les avoirs russes mises en place après le début de la guerre en Ukraine. À son bord, neuf marins, devenus malgré eux otages d'un conflit bien plus grand qu'eux.

COLINE RENAULT

Mais où sont donc les marins du *Vladimir Latyshev*? Des hommes fantômes. Sur le port, les bruits courent, mais rares sont ceux qui lui ont déjà vu. Ni cet ouvrier des chantiers navals Socarenam dans son bleu de travail, dont les collègues, pour nombre polonais ou ukrainiens, n'ont guère envie de les croiser. Ni les clients du Perroquet vert, ce troquet qui sent le chien mouillé, même s'il arrive qu'ils les évoquent, supposant « qu'ils doivent quand même en avoir marre d'être cloûés là ». Le 1^{er} mars, cela fera deux ans que le navire est bloqué à quai.

Au pied des remparts de Saint-Malo s'étend un monde où les touristes n'accrochent que peu d'attention, happés par le charme de la ville fortifiée et de ses plages à l'ouest : le port de commerce. Ce matin-là, plusieurs cargos se reposent à quai. Il faut poursuivre la route le long d'une fête foraine endormie et dépasser la capitainerie pour apercevoir, entre les hauts bâtiments de l'usine Timac Agro, la silhouette du vraquier. Le *Vladimir Latyshev* crève d'ennui, à l'abri des regards, dans le bassin Jacques-Cartier. Un navire de 140 m de longueur, à la coque noire, avec son nom peint en lettres cyrilliques blanches et son drapeau russe qui flotte effrontément. Personne en vue : les marins, s'ils ont encore le droit de sortir, y vivent quasiment reclus. Les gars de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) secouent la tête : non, ils ne leur ont jamais parlé. Ils nous renvoient vers la société de pompage ETVV, qui intervient une fois par mois pour prélever les eaux usées du navire. « Ces gars-là, les Russes, ils restent la plupart du temps enfermés à bord, à entretenir le navire, raconte un employé de la boîte. Quand nous venons, ils ne nous adressent pas la parole. Ils ne parlent pas anglais, ou font mine, en tout cas. Ils ne cherchent pas à tisser le moindre lien. Parfois, je les aperçois faire les cent pas autour du cargo. Ils ont l'air des ennemis sévères. »

SI LE SORT DES MARINS DU *VLADIMIR LATYSHEV* alimente les rumeurs, c'est en fait les otages, en quelque sorte, d'un hémisphère bien plus grand qu'eux. Comme un rappel qu'il y a une guerre à toujours bel et bien lieu. Le 28 février 2022, moins d'une semaine après l'invasion de l'Ukraine, le navire est entré au port de Saint-Malo rempli d'un chargement de magnésium qu'il doit livrer à l'entreprise Timac, avant de faire route vers l'Algérie. Le 1^{er} mars, il s'apprête à lever l'ancre quand il a été arraisonné par les douanes du port. Ordre en haut. Il s'avère que le *Vladimir Latyshev* appartient à la société JSC GTILK, propriété du ministre des Transports russe, l'oligarque Vitali Savelliev, concerné par le gel des avoirs russes ordonné par l'Union européenne en guise de sanction contre la Russie après l'invasion de l'Ukraine.

Dans sa tour de verre, le commandant de la capitainerie, Étienne Le Nenan, nous reçoit avec affabilité mais réserve. Tout juste consent-il à dire que le navire est « embourbé », avec ses 140 m qui conséquents les quais aux autres cargos attendus dans le port, si bien qu'il a déjà fallu le déhaler à sept – et bientôt huit – reprises. À l'été 2022, Le Nenan avait

même hésité à le placer en face des remparts, mais il a craint un mouvement de protestation, voire des attaques du bateau. « Mon rôle, c'est de protéger tous les navires du port », explique-t-il. Finalement, le *Vladimir Latyshev* est passé inaperçu, même avec son pavillon russe, mais a fini par regagner l'intérieur du port, où il sommeille en silence.

Les marins, assure le commandant, ont le droit de sortir se promener en ville, règles de la mer obligeant. Ils sont approvisionnés régulièrement par un agent consignataire et, surtout, sont relevés tous les six mois par une nouvelle équipe qui vient les relayer dans leur prison de loi. Mais pourquoi restent-ils cloîtrés à l'intérieur? Laure Tallonneau, inspectrice à la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) – le principal syndicat du transport maritime –, leur rend visite régulièrement, afin de vérifier si les salaires sont versés et s'ils sont bien marins. Juste assez pour voir des hommes tuer le temps en regardant des films et en effectuant mécaniquement les tâches nécessaires à l'entretien du bateau. « Il leur arrive d'aller jusqu'à Lidl faire quelques courses, mais leurs cartes bleues sont gelées, avec les sanctions contre la Russie. Les salaires sont par ailleurs très maigres – moins de 500 euros par mois, relate-t-elle. En réalité, ils ont le sentiment d'être persona non grata. Ils font profil bas. »

ILS N'ONT AINSI JAMAIS FRAPPÉ À LA PORTE DU SEAMEN'S CLUB, ce foyer qui accueille chaque soir les marins de commerce. Son vice-président, Benoît Faist, s'est aventuré une fois à bord, où il a été séchement congédié. « No Seamen's Club », a lâché le commandant. L'association est bien revenue à Noël porter des cadeaux, mais c'est tout. « Ce n'est pas si simple, ils ne cherchent pas à créer du lien. De toute évidence, ils sont soit méfiants, soit intolérants par des choses qu'on leur raconte. Avec le conflit, ils se sentent accusés, comme si on allait leur jeter des pierres s'ils se baladaient en ville. » La guerre, estime-t-il, a fini par toucher les équipages où se côtoient habituellement Russes et Ukrainiens. « Je vois de plus en plus de navires avec seulement des Ukrainiens ou seulement des Russes, ce qui arrivait moins souvent auparavant. Comme si les armateurs avaient peur de les mélanger. »

Il y a quelques mois, une violente bagarre a d'ailleurs éclaté sur le *Vladimir Latyshev*. Les hommes avaient bu, et la politique les a rattrapés. Le commandant, pro-Poutine convaincu, a tenté de défoncer la cabine d'un des ses matelots dissidents, mais les marins ont fini par m'appeler. La pièce n'est pas intervenue. C'est une femme de l'entreprise Timac qui est montée à bord et a persuadé le commandant de la suite. Finalement, il a été relégué », raconte Laure Tallonneau.

C'EST LE PARADOXE ULTIME du grand ballet du commerce mondial. Les hommes de mer sont en marge de ce qu'il se passe à terre, et pourtant très soumis aux aléas de la marche du monde. Lors de l'épidémie de Covid-19, ils n'avaient pas le droit de débarquer et ne pouvaient pas être relevés. La guerre en Ukraine ne fait pas exception. Depuis le début du conflit, de nombreux navires ont été gelés : comme le *Pola Ariake* à Lorient, ou le *Baltic Leader* à Boulogne-sur-Mer. En France, il ne reste plus que le *Vladimir Latyshev*

et le *Victor Andryukhin*, à Marseille. « On ne peut pas un navire comme un yacht ou une villa de luxe, tempère Laure Tallonneau. Sur un navire, il y a des hommes qui travaillent et vivent. On implique des marins dans la guerre, alors qu'ils n'y sont pour rien. Dans ce contexte, la situation peut très vite dégénérer et devenir dangereuse pour les hommes qui sont enfermés. »

Quelques semaines plus tôt, des marins ont été retenus plusieurs jours par la police aux frontières, et l'ITF a dû se démermer pour les faire libérer. « C'est n'importe quoi. Du délit de sale gueule, alors que ce ne sont que des travailleurs sanctionnés par la guerre », explique Laure Tallonneau. Le risque, selon elle, est que le navire, devenu cocon, finisse par être abandonné par ses armateurs, qui doivent payer à ce jour près de 10 000 euros de frais mensuels au port, sans parler des salaires versés inutilement aux marins. Les hommes se retrouveraient alors sans nourriture ni carburant. « Les marins devraient leur paie, et la France devrait gérer le navire. Tout le monde serait perdant », poursuit l'inspectrice. Jean-Paul Hennequin, président de l'association bretonne de défense des marins Mor Glaz, rappelle que près de 300 000 marins qui voguent actuellement sur les océans sont russes ou ukrainiens. « Des marins, c'est fait pour naviguer, pas pour moisir sur le bord d'un quai. Ça ne dérange personne de les recruter car, sans eux, le transport maritime s'arrête. Mais sur le côté humanitaire, en revanche, on est très marins », grince-t-il.

Sur le pont du *Vladimir Latyshev*, une silhouette apparaît furtivement, jette un coup d'œil à la morne brume qui s'abat sur les quais, le temps de constater que le conflit est encore en cours et que l'homme demeure, dans le petit port de Saint-Malo, une drôle de prise de guerre. ●



AGRESSIONS
SEXUELLES
DANS LE
CINÉMA

ON N'A PAS VOULU VOIR

CE QUI ÉTAIT SOUS NOS YEUX...

FELIX

LES PARAPLUIES
DE
J'TE BOURRE

AVEC
FABRICE
LUCHINIQUÉ



ANATOMIE
D'UNE
PUTE

AVEC
JUDITH
GRODERCHE



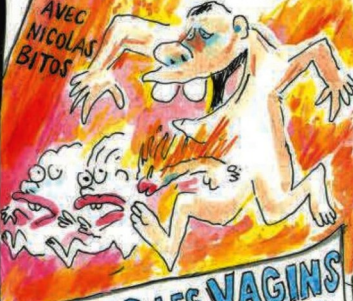
Bienvenue chez
La
Chtoville

AVEC
DANY
FOUNE



PORTRAIT D'UNE JEUNE
PINE EN FEU

AVEC
NICOLAS
BITOS



des Enfants du
Braquemart

AVEC
ROMAIN
PUBIS



120 ATTOUCHEMENTS
PAR MINUTE

AVEC
GERARD
DEUPARDEU



TOUS LES VAGINS
DU MONDE

AVEC
PIERRE
NIQUER



DES JOURNÉES
ENTIÈRES DANS
LES NIBARDS

AVEC
JEAN-LUC
GRODAR



DE VIOLER
MA BITE S'EST ARRÊTÉE

AVEC
AGNÈS
AJOU



Qu'avez-vous vu, monsieur Haenel ?



DIVAGATION SUR LA JUSTESSE

YANNICK HAENEL

Le mieux, bien sûr, serait d'avoir la bonne distance : être impliqué sans se laisser absorber. Mais une telle chose est-elle possible ? Qui pourrait nous l'indiquer, cette « bonne distance » ? Qui pourrait nous garantir que notre rapport ironique et dégoûté avec le monde, avec l'horreur politique, l'engloutissement de la planète et la droïtisation extrême des idées en France est juste, et que nous n'y participons pas ? J'aimerais intervenir et en même temps ne pas me mêler de ça ; j'aimerais être capable d'agir et de me détourner. La pensée n'est-elle pas, au plus secret d'elle-même, l'acte ? Je crois que chaque ligne écrite, chaque phrase prononcée, fût-ce dans une conversation entre amis, le soir, transforme le monde, certes d'une manière infime, un peu chinoise, un peu taoïste, comme une montagne est transformée imperceptiblement, à chaque seconde, par une rivière qui coule le long de ses roches, mais le réel ne dépend pas que des « décideurs » ni des oligarques : le réel du monde est modelé par nos pensées justes.

Et peu importe qu'elles ne parviennent pas à se faire entendre : comment le pourrait-elles ? On ne va quand même pas crier avec ces chiens de la mort. Le peu de poésie qui reste à la vie commune nous appartient comme les souvenirs de notre mère qui scintillent dans une maison qui brûle. Je sais : puisque la maison brûle, il serait plus judicieux de se démermer pour l'éteindre ; mais nous savons qu'il est impossible de l'éteindre et nous savons aussi que ceux qui ont mis le feu à la maison essaient de nous rendre responsables de l'incendie. Ils font tout pour que nous nous sentions coupables. Et la pensée que nous nous démenions avec notre culpabilité, avec le réglage de nos inquiétudes, avec nos questionnements lancinants sur l'action et la pensée (est-ce que penser, nom de dieu, est une action, ou est-ce du rien qui s'envole dans le vent des froufroues du monde ?) — oui, le temps que nous réfléchissons, et pensions, et nous nous tenions infimes, l'odeur de brûlé est devenue une odeur de merde, et voilà qu'on nous dit que c'est notre odeur, et que nous sommes punis parce que nous n'avons rien fait.

Alors, je voudrais faire une mise au point : tant que, en chacun de nous, une voix très intime, une voix qui répugne à se rendre publique, pensera avec justesse, avec la justesse de la tristesse, avec l'amour triste et beau de la justesse, nous pourrions être sûrs qu'il ne s'agit pas de notre bonne conscience, ni seulement d'une conscience malheureuse, mais d'un cœur qui continue à tenir sa note de musique intérieure, celle qui nous relie de sourire en sourire, celle qui fait écrire, dessiner, peindre et faire des blagues. Le rapport de force vous semble insurmontable ? Souvenez-vous des Chants de Maldoror, de Lautréamont : « L'éléphant se laisse caresser. Le pou, non. » Vive le pou !

SAINT-VALENTIN : ILS REGARDENT DANS LA MÊME DIRECTION

ON S'EST DIT "OUI" POUR 2023



LE MEILLEUR DES MONDES NUMÉRIQUES

AU BOULOT !

• QU'IMPORTÉ LES RISQUES POURVOU QU'ON

AIT UN ENDROIT DE STOCKAGE • pourrait être le nouveau slogan de la Cnil. La commission vient en effet d'autoriser l'hébergement des données de santé... sur le cloud de l'entreprise américaine Microsoft, et ce malgré « le risque de communication à des puissances étrangères ». Et toutes les, forts de leurs lois, les Américains peuvent obliger Microsoft, et toutes les entreprises de données, à leur fournir l'intérêt des infos qu'elles stockent. Mais rassurez-vous, l'autorisation de la Cnil ne dure que trois ans, le temps qu'un opérateur français arrive à se mettre au niveau du géant américain. L. Redaou

LICENCIEMENTS EN DIRECT

LES ENTREPRISES ET LES PATRONS vivent dans le peur. Alors que les licenciements s'opèrent autrefois à bas bruit dans les huis clos des bureaux, sans témoin ou presque, ils sont désormais filmés et immédiatement postés sur TikTok par les employés congédiés. Cette nouvelle tendance, utilisée originellement pour dénoncer certaines pratiques flirant avec l'illegalité, s'est étendue à toutes les entreprises, et fait craindre un méchant « bad buzz », suivi d'une perte de chiffre d'affaires pour les dirigeants. Certains d'entre eux font même maintenant appel à des start-up nouvellement spécialisées dans le licenciement, qui leur fournissent des éléments de langage à employer pour éviter que leurs futurs ex-salarisés ne les traînent dans la boue sur Internet... L. R.

FAUSSE VOIX

AUX ÉTATS-UNIS, la Commission fédérale des communications (FCC) vient d'interdire de passer des coups de fil avec une voix créée par un outil d'intelligence artificielle générative de type ChatGPT. Après les amasques « artisanales » provenant des quatre coins de la planète, les voyous du démarchage abusif utilisent désormais ces voix générées par l'IA, capables d'imiter des personnalités publiques ou de simples membres d'une famille, afin de tromper leur interlocuteur. Dernière victime en date : Joe Biden, dont la voix avait été imitée pour décourager les habitants du New Hampshire de se rendre aux urnes pendant la primaire démocrate. Interdire des arnaques déjà répréhensibles, c'est le summum de l'efficacité législative. E. Lalonde

SOPHIE LA GIRAFE

WINNIE L'OURSIN, accusé de moquer le physique de Xi Jinping, avait déjà été censuré sur les réseaux sociaux chinois, c'est maintenant les photos de girafes qui pourraient l'être. L'affaire débute en début de semaine dernière, lorsque le compte officiel de l'ambassade américaine en Chine publie un article sur la protection des girafes en Namibie. Profitant du fait que la censure est moins forte sous les posts qui ne viennent pas du gouvernement chinois, des milliers d'internautes ont exprimé leurs inquiétudes concernant la situation économique de leur pays sous ces photos. Un exutoire qui a suscité l'ire de Pékin, les autorités s'étant pressées de supprimer les commentaires à tour de bras. Pas si protégées que ça, finalement, les girafes... L. R.

CANCER DU BUZZ

C'EST SANS DOUTE LE PIÈRE MESSAGE de prévention que l'on pouvait imaginer. Pour tenter de sensibiliser au dépistage du cancer du col de l'utérus, une actrice, mannequin et influenceuse indienne, suivie par près de 1,3 million de personnes sur Instagram, s'est fait passer pour morte pendant vingt-quatre heures, avant de revenir poster photos et vidéos sur les réseaux sociaux, comme si de rien n'était. Une communication bancale, qui n'a pas été du goût de ses fans, ni des personnes malades, qui lui ont reproché d'avoir juste voulu faire parler d'elle. Pour la sensibilisation, on repassera donc... L. R.

NOUVEAU SOUFFLE

APRÈS LE CODE, L'EMPREINTE DIGITALE ou encore le visage, des chercheurs ont trouvé un nouveau moyen pour le moins surprenant pour que nous puissions déverrouiller notre téléphone : à l'avenir, il suffira... de respirer. C'est ce qu'affirme une équipe de scientifiques indiens, qui, en bossant sur les maladies respiratoires, se sont rendu compte que chaque souffle humain est unique. Si la technologie n'est pas encore au point, qui sait, d'ici quelques années, votre iPhone pourrait peut-être vous servir d'éthylotest. Une chose est sûre : il ne fera pas bon être asthmatique. L. R.

VIVRE-ENSEMBLE

POUR ÉTEINDRE UN SMARTPHONE TROP BRUYANT... ... IL SUFFIRA BIEN TÔT DE JOUJOUER DES JUS.



LA CONNERIE CONNECTÉE DE LA SEMAINE

LES MASCULINISTES SE PRENNENT POUR ANNA WINTOUR

LORRAINE REDAOU

Il n'aura pas fallu longtemps pour que les masculinistes apprennent à se servir de l'intelligence artificielle pour écraser un peu plus les femmes sur Internet. Des utilisateurs du forum 4chan, un réseau social controversé et tristement connu du fait de sa communauté d'extrême droite, ont lancé une campagne pour « rendre dignes les femmes », intitulée « DignityAI ». Pour ce faire, ils ont créé un logiciel — tout en inondant 4chan de tutos pour que chaque membre apprenne à s'en servir — qui « rhabille » les femmes sur les photos



LA TRIQUE EN UN GLIC

qu'ils trouvent sur Internet. Une femme en maillot de bain, par exemple, se verra ainsi affublée d'une robe à col montant, et en dessous du genou, s'il vous plaît ! Ce logiciel bien misogyne, au slogan trumpiste « Make Dignity Great Again », per-

met également d'effacer les tatouages ou les piercings de ces dévergondées que l'on outreclaudine de ne pas être au goût de ces messieurs. Ironiquement ou presque, d'autres internautes ont créé l'outil exactement inverse : celui-ci, baptisé Nudify, « déshabille » les femmes qui, d'après eux, ne montrent pas assez de peau sur leurs selfies. En attendant une législation plus claire sur l'IA à travers le monde, ces deux outils font écho à une récente étude américaine assez affligeante. Selon cette dernière, les jeunes hommes et les jeunes femmes n'ont jamais été

aussi divisés politiquement : tandis que les secondes sont de plus en plus progressistes, les premiers, eux, deviennent des adeptes du conservatisme. Le réarmement démographique risque de devoir patienter un peu... ●

Vivreensemble



VINGT-QUATRE TRIPOTAGES PAR SECONDE

GÉRARD BIARD

Donc, Benoît Jacquot ne fait pas seulement des films pédants et ennuyeux. Il serait aussi un gros dégueulasse. Plus précisément, un pervers polymorphe assez odieux, avec un goût très prononcé pour les jeunes adolescentes, qu'il met dans ses films et dans son lit - l'un ne pouvant, selon lui, aller sans l'autre. Judith Godrèche n'est pas la seule à l'affirmer et à le dénoncer. Dans une enquête publiée le 8 février dans *Le Monde*, elles sont plusieurs actrices à l'accuser de manipulation, domination, violences physiques et harcèlement sexuel alors qu'elles étaient largement mineures : Julia Roy, Vahina Giacante, Isild Le Besco, Laurence Cordier... Benoît Jacquot nie certains faits, mais en reconnaît d'autres. Quand Julia Roy l'accuse de violences et d'humiliations publiques, il rétorque : « Je lui ai donné un coup de pied au cul, lors d'un dîner à Florence, dans un hôtel où nous étions. [...] C'était comme un truc qu'on fait à un enfant pour le calmer [...] Il y a une violence dans les rapports amoureux... ». Et de dénoncer, outré, ce « néopuritanisme assez effrayant » importé des États-Unis, qui fait qu'on ne peut plus frapper ni harceler ses actrices pour faire jallier leur génie.

Le cinéma français, nouvelle vague oblige, étant un cinéma d'auteurs, ce sont donc plutôt des réalisateurs que des producteurs - contrairement aux États-Unis - qui exercent leur pouvoir manipulateur sur les jeunes actrices. Reste l'angle mort. Ce qui se passe au cours d'un tournage ou, plus encore, d'un dîner public se passe devant témoins. Aveugles, sourds et muets, semble-t-il... Judith Godrèche a aussi raconté, sur France Inter, un autre tournage, sous la direction de Jacques

Des témoins aveugles, sourds et muets

Doillon, cette fois : celui du film *La fille de 15 ans*, sorti en 1989. Le réalisateur « a viré l'acteur » principal, a pris sa place et a opportunément rajouté une scène de sexe : « L'enlève mon pull, je suis torse nu, il me pelote, me roule des pelles... » Pour tourner ça, pas moins de « 45 prises » ont été jugées nécessaires au réalisateur-peloteur... Le tout sous le nez de sa compagne de l'époque, Jane Birkin. Et de toute l'équipe technique, on suppose, car ces 45 prises ne se sont pas mises en boîte toutes seules...

Benoît Jacquot n'a jamais caché qu'il entretenait des relations sexuelles avec ses actrices mineures. Au contraire, il a toujours revendiqué comme un moteur de la « création » : « Mon travail de cinéaste consiste à pousser une actrice à passer un seuil [...] Le mieux, pour faire tout ça, c'est encore d'être dans le même lit », confiait-il en 2015 à *Libération*. Nombre d'agressions sexuelles commises par Gérard Depardieu se sont déroulées devant témoins. Quand a éclaté le scandale PPDA, il s'est avéré que tout TFI était au courant de sa manie compulsive de faire le coup du lapin aux stagiaires et aux jeunes journalistes dans son bureau ou dans un ascenseur. Au moment du procès de Jacqueline Sauvage, en 2015-2016, plusieurs des témoins qui ont défilé à la barre ont reconnu que tout le village savait pertinemment qu'elle subissait un enfer quotidien. Quarante-sept ans de passage à tabac sans que personne n'ait l'idée de s'en indigner...

Le cœur du problème est là : le seuil de tolérance de la société tout entière aux violences, sexuelles et autres, infligées aux femmes. La tornade #MeToo a heureusement fait baisser ce seuil. Mais il y a encore trop de haussements d'épaules, de regards détournés, de peur des « vagues », de relativisme, voire de je-m'en-foutisme. Et déprimant des films dans lesquels joue Depardieu ne résoudra rien. Un film n'est pas responsable des actes d'un de ses comédiens ou de son réalisateur. La bonne conscience ne suffira pas. On ne s'en tirera pas avec les seules « coordinatrices d'intimité » chargées de « coacher » les tournages de certaines scènes. Car tout ne se passe pas sur le plateau. Sur tout, tout le monde ne fait pas du cinéma. ■



AUTRE CHOSE



Ba uvée par un ours blanc ? Rien n'est sûr dans le nord du Canada. Épinette noire est la deuxième BD d'Aurélié Wilmet (Super Loto Éditions), dans la neige, mais tout en couleurs. Jusqu'au 24 février, elle expose à Arts Factory, rue de Charonne, Paris 11e.

Des étudiants d'une grande école. Sauriez-vous trouver le seul

fils de maçon parmi ces jeunes gens ? C'est dans *En marche ou grève*, le dernier recueil de petites BD par David Snug (éd. Nada).

L'actualité politique, les manifs, la start-up nation. Postface de François Bégaudeau qui commence avec "David Snug dessine mal".



Ba recherche de virilité est-elle drôle ? A chaque page de "Testosterror", on sent le plaisir qu'a dû avoir Luz à dessiner, il y a 300 pages.

(Éd. Albin Michel). Plus besoin de dessiner des Sarkozy, des Macron ou Bayrou, Luz est libre et en profite.



Les Puces



LUKE LAPIN

UN BIEN-ÊTRE ANIMAL SÉLECTIF

Adoptée en seconde lecture à l'Assemblée nationale le 16 novembre 2021 (« Puces » n° 1531 du 24 novembre 2021), la proposition de loi (PPL) contre la maltraitance animale est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 (loi n° 2021-1539 du 30-11-21). Elle interdit, et c'est une bonne chose, la vente en boutique de chiots et de chatons, si « mignons » que, de façon compulsive, le chaland qui s'arrête devant la vitrine est poussé à acheter - éventuellement à crédit... -, sans que son acte soit réfléchi. Un certain nombre de ces petits, devenus grands et jugés encombrants, seront, dans le meilleur des cas, abandonnés dans les refuges, voire jetés sur l'autoroute. À noter les grands absents de cette PPL - l'élevage intensif, la chasse, la corrida -, apparemment pas concernés par la « maltraitance », et pourtant...

Le 2 janvier dernier, sur France Inter, une responsable d'animalerie a déclaré qu'elle était « obligée de contourner la loi », que « la vente en ligne et aux particuliers [restait] autorisée ». Contourner la loi consiste à proposer aux éventuels acheteurs repérés de monter à l'étage, où, miracle du

Le marché, quelques chiots et chatons leur sont présentés. Ne sont pas concernés par cette loi lapins, souris, oiseaux, hamsters, cochons d'Inde... beaucoup de maques, de rats.

Pour que ce soit « une loi sans concession », fin janvier dernier, la Société protectrice des animaux a adressé une lettre ouverte au Premier ministre pour lui demander que la loi soit étendue aux NAC, nouveaux animaux de compagnie, « exposés comme des marchandises », ainsi que « l'interdiction de la vente d'animaux dans les foires et salons ». Elle a parallèlement lancé une pétition sur son site (la-spa.fr). Objectif : 100 000 signatures. Au 8 février, on en est déjà à plus de 57 200 ! Allez, on soutient, on signe ! J'y ai contribué, bien sûr.

CHASSE AUX TROPHÉES. Le vote de la PPL n° 1895 proposée par Sandra Regol sur l'interdiction des importations de trophées de chasse d'espèces protégées, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale du 31 janvier (« Puces » n° 1643, 17 janvier), a été reporté à la semaine du 4 mars (Info Convergence Animaux Politique, @CAPolitique, sur X, 1er février). Cette proposition de loi a pour objet d'interdire l'importation et l'exportation des trophées de chasse d'espèces protégées.

ARNACHE ! Dans de chiots et de chatons « de race », sur Internet. Il est « juste » demandé 100 euros pour le transport... Bien sûr, ils n'arrivent jamais. Adoptez auprès d'associés !

1. J'y adopte Leboncoin.
2. Députée EELV-Nupes de la 1^{re} circonscription du Bas-Rhin, vice-présidente du groupe écologiste. luce-lapin-et-copains.com (luce@lapinetcopains@gmail.com).

N'ABANDONNEZ PAS VOTRE FIDÈLE COMPAGNON !



Dans le jacuzzi des ondes



PLUME D'AUTRICHE

PHILIPPE LANÇON

Le malheur des femmes victimes des hommes, on n'a pas fini d'en parler. Désormais, la vertu indignée remonte le temps. Elle pond ses œufs dans les multiples trous qu'elle rencontre au passage, en nageant vers les sources du mal. Lesquelles, contrairement à celles du Nil, resteront cachées. Une nouvelle de Ferdinand von Saar, célèbre auteur autrichien de la fin du XIX^e siècle, éclaire avec simplicité l'aliénation, la névrose et la déchéance d'une femme de la bonne société viennoise, écrivaine en herbe, à une époque bientôt freudienne : *Histoire d'un enfant de Vienne*. Au printemps 1870, un beau mariage a lieu dans la capitale de l'empire austro-hongrois. Le fiancé, fils du riche charpentier Stadler, était « un homme jeune qui entamait tout juste sa trentaine et qui présentait l'apparence caractéristique d'un fils de bourgeois viennois de la vieille école. Pas très grand, accusant une certaine tendance à l'embonpoint, il avait un joli visage, un teint frais, avec des yeux bleus très bienveillants, toujours lumineux et enjoués. Il s'habillait à la dernière mode et préférait les cravates colorées, sans la moindre affectation de dandyisme : tout en lui, au contraire, laissait paraître un naturel spontané, avenant et un peu insouciant ». Ça ne durera pas.

Sa promise, de haute taille, un peu plus grande que lui, « marchait à son bras vers l'autel, pâle d'émotion, en inclinant la tête. Son voile ondoyant, la parure de myrte dans ses cheveux blond foncé, le blanc mat de sa robe de mariage nimbaient sa physionomie énergique et élancée d'une sorte de doux rayonnement, et maintenant qu'elle redressait la tête, ses yeux brillaient comme de l'or. On s'étonnait, on retenait son souffle ; on ne s'attendait pas à voir une beauté aussi charmante et aussi parfaite ». Le narrateur, écrivain relativement marginal, est d'autant plus étonné qu'il la reconnaît. Dix ans plus tôt, alors qu'il commençait à écrire, il a rêvé sur cette jeune fille qui vivait dans une maison toute proche et qui, comme dans les pièces classiques, apparaissait à la fenêtre. Elle était consciente des regards qu'il jetait sur elle et qu'elle semblait encourager. Il finit par l'aborder dans la rue, elle se moque de lui : « En somme, un poète ! Mais ça ne fait rien, vous n'en avez pas du tout l'air. Du reste, pour le moment, nous devons nous quitter.

Une hallucination ou le début d'une descente aux enfers ?

Arrêtez-vous ici ; je vais en fait dans la direction opposée et je ne vous permets pas de m'accompagner. » En quelques lignes, von Saar fait sentir son insolence, sa liberté, sa jeunesse. C'était avant.

Le mariage paraît sans problème. Le couple s'installe en banlieue. La jeune femme épaissit dans une discrétion normée : « Dans la rue, on ne la voyait plus, d'ordinaire, que marchant derrière un joli landau poussé par une bonne dans lequel un bébé aux joues roses sommeillait à l'abri d'un voile de couleur bleue. » Un double menton, des rondeurs et un air satisfait lui viennent. L'innocence ancienne qu'avait eue l'écrivain s'efface devant cette « impression de stabilité d'une bourgeoisie de bon aloi ». Mais, un hiver, « on vit arriver dans cette ville de banlieue une personnalité qui attira l'attention générale. C'était un homme de grande taille, encore assez jeune et d'apparence éminemment distinguée qui s'était logé à l'hôtel garni et s'était inscrit dans le registre sous le nom de Leo Röber, industriel. Il semblait cependant n'avoir aucune occupation et se comportait comme une personne vivant de ses rentes en toute indépendance ». Il ne se déplace qu'en fiacre. Un jour, alors que Röber marche sous les tilleuls devant la maison Stadler, l'auteur croit le voir « les yeux rivés sur les fenêtres de cette maison bourgeoise dont nous nous rapprochions l'un l'autre ». Est-ce une hallucination, qui reproduit les visions que celui-ci a vécues quand il regardait la jeune fille à sa fenêtre ? Ou est-ce le début d'une descente aux enfers ?

Elise Schebesta, épouse Stadler, quitte soudainement son mari, qui un meurt, pour cet homme séducteur, agressif, aussi possesseur qu'infidèle. Von Saar donne à voir, en deux formidables scènes, la soumission inquiète de la jeune femme à cet homme cruel et peu fiable, cet implacable escroc qui méprise ses débuts d'écrivaine, et l'entrée dans la dépression de celle-ci après avoir écouté un air de Wagner. Le récit vaut quelques divans. Il a été écrit en 1890, chez des mécènes, de château en château. ■

1. Éd. Bartillat. Traduction et postface de Jacques Le Rider.



Charlie Archivé

À Charlie, on a reçu des milliers de courriers après l'attentat de 2015. Ils sont aujourd'hui conservés aux Archives de Paris. Et de nombreux hommages déposés dans les mémoriaux improvisés dans plusieurs villes de France ont également été sauvegardés. Ces témoignages de solidarité commencent à être étudiés par des universitaires. La chercheuse Maëlle Bazin est une pionnière, elle vient de soutenir une thèse de doctorat sur ces archives.

ANTONIO FISCHETTI

Après l'attentat de janvier 2015, vous avez peut-être fait partie de ces dizaines de milliers d'anonymes ayant exprimé leur émotion en laissant un témoignage venu des tripes. Qui un dessin, qui une lettre, qui un objet... Vous pensez que tout a été jeté à la poubelle ? Eh bien non, ces hommages ont été conservés, et sont même devenus des objets d'étude scientifique. Maëlle Bazin est la première chercheuse à s'être plongée là-dedans, dans le cadre de son doctorat de sciences de l'information et de la communication, intitulé « Dessiner la liberté d'expression face au terrorisme ».

Elle distingue trois types d'hommage, selon qu'ils ont été « adressés », « déposés » ou « exposés ». La première catégorie concerne les courriers envoyés à Charlie. Ils sont aujourd'hui conservés (j'allais écrire « pieusement », mais ce n'est pas vraiment le mot adéquat) aux Archives de Paris. Impossible de les dénombrer précisément, mais on sait qu'ils occupent 10 m linéaires – c'est l'unité de mesure habituelle pour les archives. En revanche, les innombrables mails n'ont pas été conservés, ce qui est bon à savoir : si vous souhaitez que votre témoignage devienne un matériau historique, vous avez intérêt à privilégier le papier.

QUANT AUX HOMMAGES-DÉPOSÉS, il s'agit de tous les objets, des sins, textes, peluches... laissés sur ces sites spontanément transformés en autels. À Paris, c'est la statue de la place de la République qui a recueilli les hommages aux victimes de janvier 2015, puis du 13 Novembre. À l'été 2016, la Ville a décidé de tout transférer aux archives municipales. Le même genre de phénomène s'est produit dans d'autres villes, le plus souvent sur les parvis et façades des mairies. Seules trois municipalités ont tout sauvegardé dans leurs propres archives : Rennes, Toulouse et Saint-Étienne.

Cela dit, il faut nuancer, car tout n'est pas non plus systématiquement gardé. Comment les autorités font-elles le tri entre ce qui mérite la poubelle et ce qui mérite les tiroirs climatisés ? Maëlle Bazin rapporte que « les Archives de Paris ont conservé tout ce qu'il y avait en bon état. Mais cela dépend quand même de leur redondance ». Évidemment, on comprend que les centaines de feuilles A4 « Je suis Charlie » n'aient pas toutes été archivées.

Enfin, il y a ce que l'on appelle les messages « exposés » : il s'agit des graffitis sur les murs. Ils ont généralement été effacés. Mais les sociétés de nettoyage ayant pour obligation de prendre des photos, avant et après leur travail, c'est sur ces clichés que Maëlle Bazin a basé son étude.

CES MILLIERS DE MESSAGES représentent une énorme masse de données, et la doctorante a passé des mois à les analyser – et encore, pas de façon exhaustive, car elle y serait encore, mais en faisant ce qu'on appelle des « carottages ». Qu'il y ait de quoi en tirer des analyses sociologiques, cela ne sautait pas forcément aux yeux en 2015. Pour être franc, à Charlie, on finissait parfois par être un peu lassés de ces milliers de



EN 2015, DU DESSIN comme arme antiterroriste

crayons qui saignent... C'est assurément émouvant et sincère, mais on est en droit de trouver ça un peu cucul à la longue.

Néanmoins, ces hommages témoignent d'un état de la société à un moment donné, et le principe d'un travail universitaire est justement de s'abstenir de tout jugement de valeur. Que ce soit beau ou moche, créatif ou répétitif, la question n'est pas là. Maëlle Bazin précise qu'il faut s'abstenir des « approches par le haut, et par le beau ». Autrement dit, ne pas se focaliser sur les « productions qui ont une valeur artistique ou qui bénéficient d'une certaine légitimité en tant qu'objets de recherche ». La chercheuse avoue que ce qui l'a le plus émue, c'est l'aspect artisanal des hommages. Il n'y a pas que des lettres qui ont été envoyées à Charlie, mais aussi, par exemple, des broderies.

Une clemantine séchée sur laquelle était écrit « Je suis Charlie ».

Une personne a même rédigé un message sur un morceau de carton qui lui servait de patron pour un tissu sur lequel elle travaillait au moment où elle a été informée de l'attentat par la radio». On apprend également que la Ville de Rennes a conservé tous les crayons déposés au pied de la mairie... et même une clemantine séchée sur laquelle était écrit « Je suis Charlie ».

Concernant les victimes représentées, la chercheuse confirme ce qu'on avait déjà pu constater en 2015 : une sur-

représentation du quatuor Cabu, Wolinski, Charb et Tignous. Mais, plus étonnant, et surtout regrettable, une « invisibilisation des femmes. Les hommes constituent en effet les principaux protagonistes. Elise Cuyot et Clarissa Jean-Philippe n'apparaissent pas une seule fois dans mes corpus ».

POUR L'ESSENTIEL, CE SONT DES MESSAGES dits de « mobilisation » : crayons brandis, foulées clamant « Je suis Charlie »... En deuxième place vient une catégorie étiquetée « vengeance ». On y trouve moult « représentations de sodomie, qui peuvent être reliées à l'histoire de la bande dessinée ou de Charlie Hebdo », ou des dessins figurant un au-delà dans lequel débarquent des djihadistes dépités de ne pas trouver les vierges promises... Vierges qui, elles, sont destinées aux victimes de Charlie. Avant 2015, de tels dessins vengeurs étaient rares dans les hommages aux victimes d'attentat, « et c'est une particularité du dessin, alors qu'on trouve peu de discours de vengeance dans les messages écrits », souligne Maëlle Bazin.

Cette dernière a aussi analysé la profession des expéditeurs des courriers envoyés à Charlie. Apparaissent ainsi « toutes sortes de métiers : grutier, fabricant de fromage de chèvre... Mais ce sont surtout des professions de l'enseignement, de la culture ou du corps médical. Le plus souvent, ce sont des femmes qui écrivent et des hommes qui dessinent ». Pour l'immense majorité, ce sont des messages de soutien, mais il y a aussi quelques cartons de courriers que les valeureux employés de Charlie qui les ont réceptionnés à l'époque avaient classés en « barjos », « rageux », « pas Charlie », « fâcheux », « oui mais... ». Une classification conservée dans les 10 m linéaires des Archives de Paris.

Bien avant l'attentat contre Charlie, d'autres tragédies (ne serait-ce que celle du 11 Septembre) avaient déjà occasionné des milliers de courriers de soutien. Mais d'après Maëlle Bazin, « 2015 marque un changement de regard sur ces hommages destinés. On y accorde plus d'attention, et le dessin est devenu un vecteur de cohésion important pour une société qui fait corps autour de l'imaginaire de la liberté d'expression ». Ces témoignages racontent un moment unique de l'histoire humaine. Les conserver et continuer à les étudier, c'est aujourd'hui un moyen, et non des moindres, de faire vivre l'esprit Charlie au présent. ●



CHARLIE HEBDO

Les couvertures auxquelles vous avez échappé



Valseuses

Le taux d'activité sexuelle des Français n'a jamais été aussi bas depuis les années 1970. Même en incluant Depardieu et PPDA.

Mois des soldes

La Sacem va toucher des droits sur les musiques diffusées lors des enterrements. La minute de silence sera payée demi-tarif pour les victimes d'attentat.

No future

Entre 2022 et 2050, le nombre de cancers augmentera de 77%. Les Anglais craignent une pénurie de rois.

L'accuse

Un pigeon, suspecté d'être un espion chinois, relâché par la police indienne après huit mois de détention. Il n'était pas juif comme Dreyfus.

Guide suprême

Des militants de LFI réclament plus de démocratie à l'intérieur de leur parti. La Corée du Nord leur propose un stage pour leur montrer comment faire.

Titanic

140 passagers confinés sur un bateau de croisière à cause d'une épidémie de gastro-entérite. À la fin, ils s'essuyaient avec le nœud papillon du capitaine.

Pimbèches

39% des 15-24 ans pensent qu'il est difficile d'être un homme dans la société actuelle : « Dès qu'on viole une femme, elle est invitée sur le plateau d'Hanouna. »

Rêve américain

Un âne constipé, guéri après avoir bu 24 l de Coca. Il a dû être abattu à cause de son diabète.

Jour le plus long

Pour Trump, une troisième guerre mondiale est possible dans les neuf prochains mois. Après, il s'engage à signer la paix à Versailles avec Hitler et Giscard.

Ehpad

Joe Biden confond Macron avec Mitterrand. C'est vrai qu'ils portent un nom qui se ressemble et ont tous les deux une prostate.

Vélage

Une femme accouche dans sa voiture bloquée par les manifestations agricoles. Le bébé s'appelle Glyphosate.

Cordon-bleu

87% des Français disent avoir réduit leur gaspillage alimentaire. Ils n'enculent plus leurs gosses, mais les mangent.

Puanteur

Selon une étude, les hommes avec un chat attireraient moins les femmes : « Te vider les couilles, d'accord, te vider la caisse du chat, jamais. »

Science

Béatrice Dalle rendra hommage à Kurt Cobain au Printemps de Bourges : « C'est grâce à lui que j'ai appris à faire des piqûres avec une paille dans le nez. »